

# UN EXEMPLE DE CATHARISME ORDINAIRE : FANJEAUX

par Michel ROQUEBERT

*Mon cors s'alegr'e s'esjau  
Per lo gentil temps suau  
E pel castel de Fanjau  
Que'm ressembla Paradis,  
Qu'amors e jois s'i enclau  
E tot quant a pretz s'abau  
E domneis verais et fis...*

Peire Vidal

### Résumé

Ordinaire, en ce sens que l'histoire du catharisme à Fanjeaux reflète rigoureusement le destin général du catharisme occitan.

- Avant la croisade de 1209, la religion des Bons-Hommes s'y épanouit en toute liberté, et toute la noblesse locale lui paraît acquise.

- L'invasion et l'occupation (1209-1220) provoquent l'exil des communautés religieuses et la fuite des croyants les plus compromis, dont les biens sont confisqués par les croisés.

- A partir de 1221, la libération du Lauragais entraîne la réinstallation au grand jour des Parfaits et des Parfaites.

- En 1229, la mise en œuvre du Traité de Paris, les mesures prises par le concile de Toulouse, puis en 1234 la mise en place de l'Inquisition, condamnent définitivement le catharisme à la clandestinité. Celle-ci sera particulièrement active à Fanjeaux. De 1229 aux enquêtes inquisitoriales de 1245-46, les sources nous font connaître 20 Parfaits - dont 8, y compris un Fils majeur et un diacre, sont des « permanents » de l'action clandestine - et 23 Parfaites, ainsi que 313 croyants (représentant 155 familles) dont 62 « recéleurs d'hérétiques » (représentant 52 familles). Sur les 13 *milites* qui font hommage au comte de Toulouse en 1229, 12 sont d'actifs auxiliaires de l'église interdite. Sur les 17 qui prêtent serment au roi en 1243, on trouve 12 complices avérés de l'hérésie, ainsi que 4 consuls sur 6. Sont attestés pour la même période 22 *consolaments* donnés clandestinement à des mourants.

Il faut cependant prendre en compte un certain nombre de faits qui ne font pas de Fanjeaux un village cathare tout à fait « ordinaire » : la présence avant 1209, puis de 1223 à 1226, de la plus éminente personnalité de l'Église cathare, Guilhabert de Castres ; le fait que Simon de Montfort installe à Fanjeaux de 1209 à 1214 le quartier général de l'armée des croisés ; la fondation par St Dominique, en 1207, au pied même de Fanjeaux, du couvent de Prouille, à qui il arrive de trouver quelques bienfaiteurs au sein même de la société liée à l'hérésie... ; le fait que la clandestinité est dirigée de 1229 à 1239 par Bertrand Marty, qui sera le dernier évêque de Monségar.

Quatre interventions successives de l'inquisition de 1238 à 1255, quelques exils en Lombardie, des condamnations, dont une information lacunaire ne permet pas hélas ! de faire un bilan exact, jalonnent l'histoire de la répression.

Mais les serments des nobles à Alphonse de Poitiers en 1249, à Philippe le Hardi en 1271, montrent qu'en fin de compte les grands lignages de la noblesse cathare ont tiré leur épingle du jeu sans pertes majeures : comme au temps où Guilhabert de Castres ordonnait parfaites Esclarmonde de Foix et Aude de Fanjeaux, ce sont toujours des Festes, des Durfort, des Picarel, des Du Mortier, des Lahille et des Mazerolles, petits-fils d'Aude, qui tiennent le haut du pavé...

FANJEAUX, un exemple de catharisme ordinaire ? Oui, en ce sens que l'histoire de la religion et de l'église des Bons-Hommes y reflète parfaitement ce que fut le destin général du catharisme occitan, au moins dans sa zone de plus forte et sans doute de plus ancienne implantation : la région constituée, schématiquement, par un quadrilatère qui aurait pour sommets Toulouse, Albi, Carcassonne et Foix.

I - Avant 1209, une période pendant laquelle, sur deux générations au moins, le catharisme s'épanouit en toute liberté. La noblesse locale lui est alors très largement acquise.

II - La croisade de 1209, c'est-à-dire l'invasion et l'occupation, ont pour effet immédiat de contraindre à l'exil les communautés de parfaits et de parfaites, ainsi que les croyants les plus compromis, dont les biens sont d'ailleurs saisis par Simon de Montfort.

III - A partir de 1221, la libération du Lauragais ouvre une seconde période de paix : les seigneurs indigènes récupèrent leurs biens, les communautés religieuses se réinstallent au grand jour.

IV - En 1229, la mise en œuvre du Traité de Paris qui sanctionne la défaite occitane et des mesures prises par le Concile de Toulouse, puis en 1234 la mise en place de l'Inquisition, condamnent définitivement l'église cathare à la clandestinité. Enquêtes, arrestations, condamnations, exils en Lombardie, jalonnent dès lors l'histoire de la répression.

Il faut cependant prendre en compte un certain nombre de faits et de facteurs qui font que Fanjeaux n'est quand même pas tout à fait un village cathare « ordinaire », ce qui n'en rend son étude que plus intéressante :

- Sa situation géographique d'abord ; on va voir qu'elle peut expliquer bien des choses.

- La présence, avant 1209, puis de 1223 à 1226, de la plus éminente personnalité de l'église cathare, Guilhabert de Castres ; puis, de 1229 à 1239, celle de Bertrand Marty, la plus haute autorité de l'église cathare après Guilhabert de Castres, voilà qui hausse certainement Fanjeaux au rang de haut lieu de la religion des Bons-Hommes, en période de clandestinité comme en période de liberté.

- D'autre part, la fondation par St Dominique, en 1207, au pied même de Fanjeaux, du couvent de Prouille, centre de la « Prédication de Jésus-Christ », donc actif foyer de militantisme catholique, pose une problématique un peu particulière : celle de la cohabitation des deux religions, et celle de l'impact que la fondation catholique put avoir sur l'histoire du catharisme à Fanjeaux, et éventuellement sur sa disparition.

Mais fixons tout de suite les limites de ce propos : on ne fera pas ici l'histoire de la disparition du catharisme à Fanjeaux ; il y a un trop grand déséquilibre quantitatif au niveau de l'information, très abondante pour la période antérieure à 1245, très raréfiée pour la suite, c'est-à-dire précisément pour la période de répression active. On n'étudiera pas le rôle possible du couvent de Prouille dans cette disparition, thème qui pourrait à lui seul faire l'objet d'un travail spécifique. Quant à la répression consécutive aux interventions successives de l'inquisition, on est bien conscient que les maigres indications fournies par les sources ne permettent pas, il s'en faut de beaucoup, de reconstituer ce que fut exactement, dans ses modalités comme dans sa chronologie, le processus d'effacement du catharisme. Ce qu'on en pourra dire ici n'aura valeur que de jalons ou de balises, et ne prétendra pas fournir des explications. C'est donc le catharisme à Fanjeaux qui sera étudié ici, ou plus exactement décrit, en tant que religion vécue et assumée par une population donnée, en pleine liberté ou clandestinement. C'est-à-dire essentiellement entre ses premières manifestations connues, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et les enquêtes inquisitoriales de 1244-1245, qui n'étaient certes pas les premières, mais qui sont les premières à nous avoir laissé des informations circonstanciées.

## *Situation géographique*

On sait la position géographique privilégiée qu'occupe Fanjeaux. C'est le point de passage quasi obligé entre Carcassonne et le comté de Foix. Fanjeaux est sur la route la plus directe qui conduit de Carcassonne à Mirepoix et de là à Pamiers comme à Lavelanet. Au pied même de la colline de Fanjeaux, Prouille constitue un important nœud de communications qui demeure clairement inscrit dans le réseau routier moderne : vers Saissac et la Montagne Noire par Bram ; vers Castelnaudary et Toulouse par Villasavary ; vers Limoux par Lasserre et Lauraguel. Nous sommes très exactement à la jonction de quatre vastes territoires : le Carcassès, le Lauragais toulousain, le comté de Foix, et le Razès. C'est au carrefour même de Prouille, d'ailleurs, qu'un premier *castrum*, attesté dès 1063<sup>1</sup>, paraît avoir été édifié autour d'une motte artificielle, encore visible dans l'enclos du couvent. Puis il fut déserté au profit de la position plus haute, donc plus sûre, de Fanjeaux, dont le nom n'apparaît dans les documents connus qu'en 1150<sup>2</sup>. Cinquante ou soixante ans plus tard, en tout cas, le *castrum* de Prouille n'était plus désigné que comme le Château Vieux - *castrum vetus*<sup>3</sup>.

## *La mouvance*

Un lieu d'une telle importance stratégique ne pouvait qu'être l'enjeu de rivalités multiples. Mirepoix, qui n'en est distant que de quinze kilomètres, se trouvait à peu près dans la même position. Mais alors que pour Mirepoix on possède tous les actes d'hommage, de génération en génération, de 1063 à 1223, on n'a malheureusement rien de tel pour Fanjeaux avant 1229. On est un peu mieux renseigné pour Prouille : en 1063, c'est à la vicomtesse de Carcassonne Rangarde et à son fils que les seigneurs de Mirepoix font hommage pour deux parts du *castrum* de Mirepoix et pour la moitié de celui de Prouille, qu'ils tenaient jusque-là en alleux<sup>4</sup>. Par la suite, Mirepoix passe en 1159, à la faveur d'un coup de force, dans la mouvance du comte de Foix, Tandis que Fanjeaux, dont le nom apparaît dans les documents vers la même époque, paraît demeurer dans celle du vicomte de Carcassonne ; en voici les indices :

1143 : dans le traité de paix qui met fin à la guerre entre Carcassonne et Toulouse, le comte de Toulouse s'engage à libérer sans rançon un certain Gaillard de Fanjeaux<sup>5</sup>. En 1150, le même Gaillard de Fanjeaux figure parmi les témoins du testament du vicomte de Carcassonne, testament rédigé *in castro de Fanoiovis*, et il fut au nombre de ceux qui l'assistèrent dans ses derniers instants<sup>6</sup>. De 1152 à 1161, Gaillard de Fanjeaux et Amiel Cerdan de Fanjeaux - souvent nommé simplement Amiel de Fanjeaux - sont témoins de divers actes concernant Trencavel, hommages ou règlements de procès<sup>7</sup>. Une Gaillarde de Fanjeaux est mentionnée en 1163<sup>8</sup>. Un autre Gaillard de Fanjeaux, peut-être le fils du premier, apparaît dans diverses chartes de 1189 à 1205, aux côtés d'un Raymond de Termes, d'un Aimeric de Roquefort, d'un Esquieu de Minerve, d'un Olivier de Saissac, etc.<sup>9</sup>. C'est donc l'un des grands vassaux du vicomte de

---

<sup>1</sup> Histoire générale de Languedoc, t. V, col. 516.

<sup>2</sup> HGL V, 1120.

<sup>3</sup> Charte du 19 mai 1213 in VJ. KOUDELKA, *Monumenta diplomatica S. Dominici* (Rome, 1966), n° 48.

<sup>4</sup> Cf. note (1).

<sup>5</sup> HGL V, 1070.

<sup>6</sup> HGL V, 1120, 1121.

<sup>7</sup> HGL V, 1129, 1130, 1131, 1133, 1134, 1239.

<sup>8</sup> HGL V, 1271.

<sup>9</sup> HGL VIII, 397, 474-475, 490. Peut-être est-ce le même personnage que le *Willelmus* de *Fanojove* qui figure comme témoin, le 16 avril 1204, de la paix conclue entre les consuls de Toulouse et Bernard d'Orbessan. R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *La Commune de Toulouse et les sources de son histoire* (Paris-Toulouse, 1932), p. 399.

Carcassonne. De 1181 à 1202 apparaît un personnage plus important encore, Isarn-Bernard de Fanjeaux : il est d'abord viguier du Razès<sup>10</sup>, puis viguier du Carcassès<sup>11</sup>. Disons tout de suite qu'il n'est autre que le mari de la future parfaite Aude de Fanjeaux, dont on va évidemment reparler. Retenons pour l'instant que tous ces documents indiquent bien que Fanjeaux est de mouvance carcassonnaise.

A partir de 1209, Simon de Montfort étant devenu vicomte de Carcassonne, Fanjeaux fera donc tout naturellement partie de ses domaines, dans des conditions un peu particulières qu'on verra tout à l'heure.

Mais lorsque, à partir de 1220-1221, les princes occitans auront chassé les croisés et libéré le Lauragais, et que Trencavel aura récupéré Carcassonne, Fanjeaux sera détaché en fait de la mouvance carcassonnaise puis sera détaché en droit. À partir du traité de Paris de 1229, en effet, Fanjeaux, loin de faire partie, comme il eût été logique, de la sénéchaussée royale de Carcassonne, entre dans la directe du comte de Toulouse. Raymond VII reçoit le 10 juillet 1229 l'hommage des *milites* du lieu<sup>12</sup>. Il y installe un bayle et un châtelain. Et le 2 février 1242, il accordera des franchises à tous ceux qui viendront habiter la localité - un document qui permet au passage de constater que la châtelainie de Fanjeaux couvre alors un territoire considérable<sup>13</sup>. Quand on connaît la collusion d'une bonne part des officiers comtaux avec l'hérésie, il y a tout lieu de penser que le catharisme clandestin, malgré quelques incidents sporadiques, a bénéficié, à Fanjeaux et dans tout le ressort de sa châtelainie, de cette situation juridique qui mettait le pays à l'abri, sinon de l'Inquisition, au moins des représentants du pouvoir royal.

## I - LA PERIODE DE PAIX (AVANT 1209)

La plus ancienne mention d'une présence cathare à Fanjeaux se déduit de l'interrogatoire d'un certain Bernard Gasc, qui déclare en 1245 : « Il y a soixante-dix ans ou environ, j'ai habité avec ma mère Marquésia tout près de la maison de l'hérétique Guillaume de Carlipa, pendant bien un an. J'ai mangé maintes fois dans la maison de ces hérétiques. Ils me donnaient du pain, du vin et des noix... »<sup>14</sup>. Ce Guillaume de Carlipa – qui portait le nom d'une localité du Lauragais oriental – est totalement inconnu par ailleurs, et l'information est isolée, mais il n'y a rien d'in vraisemblable à ce qu'aux environs de 1175, donc huit ans après le concile cathare de Saint-Félix, il y ait eu à Fanjeaux au moins une maison de parfaits.

### *Guillelme de Tonneins*

Les informations deviennent plus nombreuses et plus précises dès qu'on aborde les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle.

« Il y a cinquante ans, déclare en 1246 un habitant, Pierre d'En Terren, j'ai vu les hérétiques publiquement installés à Fanjeaux. J'avais alors huit ans. Je les ai aidés une fois à préparer des peaux d'agneaux ».

---

<sup>10</sup> En 1181 et 1182 : HGL VIII, 353, 364.

<sup>11</sup> En 1184 : HGL VIII, 376, 378, 380.

<sup>12</sup> Archives Nationales, JJ 19, 177.

<sup>13</sup> J. RAMIERE de FORTANIER, *Chartes de franchises du Lauragais* (Paris, 1939), p. 418-421. La châtelainie de Fanjeaux s'étendait notamment sur Laurac, Villasavary, Villesisclé, Cailhavel, Cailhau, Cambieure, Belvèze-du-Razès, Gramazie, Mazerolles, Plaigne, Gaja-la-Selve, soit plus de 30 km d'est en ouest sur 13 du nord au sud.

<sup>14</sup> Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 609, 159 r<sup>o</sup>.

Deux figures se détachent d'emblée au sein de l'église cathare de Fanjeaux.

D'abord, dès les environs de 1193, celle de la parfaite Guillelme de Tonneins, dite aussi Guillelme de Fonters, sans doute Fonters par sa naissance, et Tonneins par son mariage, Tonneins étant un *castrum* disparu sur la commune de Lasserre de Prouille. Sa petite-fille Hélis de Mazerolles en parle abondamment : « Feue ma grand-mère Guillelme de Tonneins fut hérétique revêtue, et alors qu'elle tenait la secte, je l'ai vue tenir sa propre maison à Fanjeaux avec d'autres femmes hérétiques. Et moi, qui étais alors petite-fille (*puella*), je suis allée maintes fois la voir. Elle me donna plusieurs fois du pain, du vin, des noix et autres fruits »<sup>15</sup>.

Attestée jusqu'à la croisade de 1209, Guillelme de Tonneins appartient à la plus ancienne génération de parfaites nommément connues, celle de Blanche de Laurac ou de la dame de Roquefort dans la Montagne Noire. C'est la génération des grandes directrices de conscience des lignages nobiliaires, qui transmettront le flambeau à la génération suivante, celle de Garsende du Mas-Saintes-Puelles, de Marquésia Hunaud de Lanta, de Fournière de Péreille, et d'Aude de Fanjeaux, la propre fille - l'une des filles - de Guillelme de Tonneins.

Les deux filles de Guillelme ont fait des mariages assez prestigieux.

L'une, Marquésia, a épousé Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux, principal co-seigneur de Mirepoix, et père du Pierre-Roger qui sera le défenseur de Montségur<sup>16</sup>.

L'autre, Aude, est devenue une « de Fanjeaux » par son mariage avec Isarn-Bernard, le grand officier du vicomte de Carcassonne dont on a déjà parlé. Personnage qui nous oblige à nuancer l'idée si souvent avancée selon laquelle le catharisme n'aurait touché qu'une noblesse désargentée, sans assises économiques solides.

En 1201, en effet, le vicomte de Carcassonne engage le Balaguèrès et le Quercorb à Isarn-Bernard de Fanjeaux pour 13100 sous de Melgueil. Indiquons à titre de comparaison qu'en 1236 la dot d'Esclarmonde, princesse de Foix, sera de 10000 sous...

L'histoire de la descendance de Guillelme de Tonneins pourrait occuper un livre entier. On se bornera à noter qu'en plus de ses deux filles, Guillelme a plusieurs fils, dont l'un, Guillaume-Assalit, sera viguier du Razès en 1201 et 1202<sup>17</sup> et mourra *faidit* et exhéredé avant la croisade royale de 1226<sup>18</sup> ; sa veuve Esclarmonde réfugiée à Toulouse chez des patriciens de haut rang, tous croyants cathares, mourra de maladie vers 1236-38 en recevant le *consolament*<sup>19</sup>. La fille d'Esclarmonde et de Guillaume Assalit, Lombarde, avait été ordonnée parfaite avant 1209<sup>20</sup>.

Pour achever ce très rapide tableau de ce qui paraît être la plus importante famille cathare de Fanjeaux, on notera qu'Aude et Isarn-Bernard eurent au moins cinq enfants :

---

<sup>15</sup> Bibliothèque Nationale, Ms du Fonds DOAT, t. XXIII, f° 163 v°.

<sup>16</sup> Cf. M. ROQUEBERT, « Pierre-Roger de Mirepoix, seigneur de Montségur, et sa famille » dans *Montségur, 13 ans de recherche archéologique* (Groupe de Recherches archéologiques de Montségur et ses environs, Carcassonne, 1981), p. 55-69.

<sup>17</sup> HGL, VII, 468, 473.

<sup>18</sup> HGL, VII, *Enquêteurs*, 354.

<sup>19</sup> DOAT XXIII, 14 v°, 16 r°-v°, 17 r°, 46 v° ; Ms 609, 202 v°. 213 v°.

<sup>20</sup> DOAT XXIII, 99 r°.

Gaia et Braida, qui se feront parfaites avant la croisade de 1209. Braida avait épousé Hugues de Roumegoux, viguier du Razès en 1189, charge dans laquelle il a donc succédé à son beau-père : on ne sort pas de la haute noblesse de la vicomté.

Une autre fille, Hélis, épousera Raines de Mazerolles, seigneur de Gaja, et l'un de leurs trois fils, Pierre, sera un agent actif de l'église cathare, à Gaja même, dont il fera avec Queille le plus important relais de la clandestinité entre le Lauragais et Montségur.

Un fils d'Aude et d'Isarn-Bernard, Roger-Isarn, mourra à Fanjeaux en 1225 en demandant le *consolament*, mais il ne le recevra pas, car les parfaits arriveront trop tard.

Un autre fils, Isarn-Bernard junior, épousera Véziade, fille de Turca, ordonnée parfaite avant la croisade, et de Raymond Ferrand qui, lui, se fera ordonner parfait à Montségur même vers 1214. Encore un personnage de haut rang, ce Raymond Ferrand, témoin de diverses chartes de Trencavel entre 1189 et 1202. Quant à Isarn-Bernard de Fanjeaux junior, on peut le suivre presque année par année pendant un demi-siècle, jusqu'à sa condamnation par l'Inquisition en 1244, et même au-delà.

### ***Guilhabert de Castres***

L'autre personnalité religieuse qui émerge à Fanjeaux dans les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, outre Guillelme de Tonneins, est sans conteste Guilhabert de Castres. C'est même la personnalité la plus importante de toute l'histoire du catharisme occitan.

- Sa carrière s'étale sur plus de quarante ans. Aux environs de 1200, il est le Fils majeur de l'évêque du Toulousain, Gaucelin, auquel il succédera peu après 1220.

- Il est le grand directeur de conscience, voire le conseiller politique, de toute la noblesse du Lauragais<sup>21</sup>. Il est en relation permanente avec l'aristocratie toulousaine, auprès de laquelle il se réfugiera de 1226 à 1228 pendant la croisade royale.

- Il sera, entre 1220 et 1226, le réorganisateur de l'église cathare après la grande tourmente de la croisade des Montfort.

- Il sera, en 1232, le véritable fondateur de Montségur comme « siège et tête » (*domicilium et caput*) de l'église interdite, et il dirigera de là, jusqu'à sa mort, l'église clandestine<sup>22</sup>.

Il était certainement d'origine noble : c'est un « de Castres ». Et peut-être de formation cléricale, compte tenu de sa grande culture - c'est lui que son église choisit en 1207 pour affronter à Montréal, en un colloque public, St Dominique et les théologiens catholiques -- compte tenu aussi du fait qu'il savait écrire : un habitant de Fanjeaux, Pierre d'Avignon, lui demandera vers 1225 d'écrire pour lui une lettre et il le lui demandera avec les marques du plus profond respect, un genou à terre...

---

<sup>21</sup> Ce rôle a été mis en lumière et étudié par J. DUVERNOY, « Guilhabert de Castres », *Cahiers d'Etudes cathares*, n° 34, été 1967, p. 32-42.

<sup>22</sup> Sur son action de réorganisation de 1220 à 1226, puis de direction de l'église clandestine de 1232 à sa mort. Cf. les chapitres 5 (« Guilhabert de Castres ») et 8 (« La seconde fondation de Montségur »), du tome IV de notre *Epopée cathare* (Privat, 1989).

On ne connaît pas son ascendance directe, mais il est bien évident que le catharisme avait profondément pénétré le lignage : Guilhabert a un frère, Isarn, qui est parfait et qui sera même diacre de Laurac. Il a deux sœurs également parfaites.

Sa présence à Fanjeaux au tournant du siècle va avoir une conséquence très importante : sa prédication amène au catharisme un nombre conséquent de personnages, hommes et femmes, dont beaucoup appartiennent à des lignages nobles déjà travaillés de l'intérieur, si l'on peut dire, par les grand-mères qui se sont fait ordonner parfaites. Dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, l'adhésion est si massive que le catharisme apparaît bien comme la religion dominante à Fanjeaux, ou tout au moins comme celle de la plupart des dominants.

Interrogé en 1244 par l'inquisiteur Ferrier, Bérenger de Lavelanet dit que quelque quarante ans auparavant il avait passé une partie de sa jeunesse à Fanjeaux - sans doute comme damoiseau dans une famille noble. Il avait évidemment assisté aux sermons de Guilhabert de Castres. Et il fournit à Ferrier une impressionnante liste de 56 noms de chevaliers, dames, bourgeois et bourgeoises, familiers de la prédication du Fils majeur (à moins que ce ne fût Ferrier qui lui ait présenté une liste tout prête, que Bérenger n'avait plus qu'à confirmer...) ; en tout cas, c'est le « tout Fanjeaux » qui défile sur cette liste<sup>23</sup>. En tête, Isarn-Bernard, le grand officier de Trencavel, les époux Ferrand, dont on a vu qu'ils se feront plus tard ordonner, et un certain nombre de familles dont l'avenir montrera bien les liens étroits avec l'hérésie, les Festes, les Saint-Michel, les Durfort, les Picarel, les Du Mortier, les Jubileu, les Maurel, les Auriol, les Fournier, etc., autant de noms qui vont revenir sans cesse, plus d'un demi-siècle durant, dans l'histoire du catharisme à Fanjeaux.

Faute de pouvoir passer tous ces personnages en revue ici, j'évoquerai simplement le clan des Festes, qui donnera en Bernard-Hugues de Festes, chevalier, l'un des plus actifs protecteurs du catharisme clandestin. Sa grand-mère Raymonde de Durfort, sa mère Esclarmonde de Festes, se feront parfaites. Lui-même sera condamné à la prison perpétuelle en 1244.

Une autre branche de la famille donnera deux parfaits, les frères Guillaume et Roger, et une parfaite, Orbria, la femme de Roger<sup>24</sup>. Comme avec la descendance de Guillaume de Tonneins, nous sommes en plein cœur de ces vastes lignages nobiliaires qui fournissent maints parfaits et parfaites à l'église cathare, et dont les membres qui sont restés simples croyants sont des agents particulièrement dévoués de l'église interdite.

---

<sup>23</sup> DOAT XXIV, 40 r° ; HGL VIII, 1149.

<sup>24</sup> Principales références dans les témoignages des habitants de Fanjeaux - dont un Bernard de Festes, dit Filhol, « fils du feu Bonmacip de Festes », et un autre Bernard de Festes « fils de feu Bernard de Festes »... - conservés dans le Ms 609, F° 149 à 169 ; une quarantaine d'autres mentions sont disséminées dans DOAT XXII, XXIII et XXIV. Festes est une localité du Bas-Razès, située à une dizaine de km au sud-ouest de Limoux, aujourd'hui commune de Festes-Saint-André.

### ***L'ordination d'Esclarmonde de Foix***

Le grand événement de ces premières années du siècle, c'est évidemment la cérémonie au cours de laquelle, vers 1204, Guilhabert de Castres ordonne dans sa propre maison de parfaits quatre dames de la noblesse, dont Esclarmonde, la sœur du comte de Foix, devenue veuve de Jourdain de l'Isle. C'est encore grâce à Bérenger de Lavelanet qu'on connaît l'événement : il y assista, assure-t-il, avec tous les gens qu'il a nommés précédemment ; aux 56 noms, 57 avec lui-même, il en ajoute même un cinquante-huitième, et pas n'importe qui, le comte de Foix en personne, venu assister à la vêtue de sa sœur<sup>25</sup>.

Les autres dames étaient Aude, la fille de Guillaume de Tonneins et l'épouse, sans doute même la veuve, du grand officier de Trencavel Isarn-Bernard de Fanjeaux *senior*, qui disparaît des documents en 1202. On peut suivre Aude dans sa carrière de parfaite jusqu'en 1226.

Ordonnée également Fays de Lahille, vraisemblablement veuve de Pierre de Lahille *senior*, mais on ne sait rien d'elle après son ordination.

Enfin Raymonde de Saint-Germain, mère des chevaliers Pierre Mir et Pierre de Saint-Michel.

D'autres dames de Fanjeaux furent ordonnées vers la même époque, en tout cas avant 1209 et l'arrivée des croisés : Braida et Lombarde, respectivement fille et nièce d'Aude de Fanjeaux, Comtors de Villeneuve et sa fille Agnès, Raymonde de Durfort et sa fille Esclarmonde de Festes, etc.<sup>26</sup>. Ce sont au total 18 parfaites que les sources nous font connaître, et, chose intéressante à noter, elles appartiennent toutes à la noblesse, sauf trois : trois que St Dominique va réconcilier à la foi catholique... Il ne réconciliera, apparemment, qu'une dame noble, Ermengarde, la mère de Marquésia de Roquefort devenue en secondes nocces, après son veuvage, Marquésia de Pauligne.

Quant aux parfaits, toujours pour la décennie qui précède la croisade, on en trouve neuf qui tiennent maison ; il est impossible de dire si leur nombre réel était sensiblement supérieur. Les interrogatoires de 1245-1246 indiquent également un atelier de peaussiers vers 1196, des tisserands vers 1205, ainsi que des tailleurs ; c'est tout ce que l'on sait des activités artisanales de ces parfaits des alentours de 1200.

### ***Le consolament de Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux***

Vers l'époque où Guilhabert de Castres ordonnait les dames que l'on sait, Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux, principal co-seigneur de Mirepoix, fut blessé dans quelque attentat et transporté à Fanjeaux dans la maison de Guilhabert de Castres, qui avec son frère Isarn, lui administra le *consolament* des mourants. Mais Pierre-Roger ne mourut pas. Isarn de Castres eut beau l'instruire et lui enseigner le *Pater*, il revint au siècle dès qu'il fut guéri, et d'ailleurs pour fêter sa guérison offrit à Mirepoix un grand banquet (*magnum convivium*) aux parfaits de la ville. Il mourut quelques années plus tard, reconsolé. Mais pendant qu'il se trouvait à Fanjeaux, le comte de Foix s'était précipité à son chevet et l'avait blâmé de s'être donné aux hérétiques, ce qui lui avait attiré des remontrances de la part de Guilhabert de Castres...<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> DOAT XXIV, 42 r° ; HGL VIII, 1150.

<sup>26</sup> Cf. la déposition de Marquésia de Pauligne DOAT XXII, 99 r°.

<sup>27</sup> Cf. supra note (16).



## *Saint Dominique*

C'est au cours de l'hiver 1206-1207 que Dominique de Guzman et le vieil évêque d'Osma, Diego, après plusieurs mois de prédication itinérante, décidèrent de fonder à Prouille, juste au pied de la colline de Fanjeaux, un couvent destiné notamment à recueillir les femmes converties de l'hérésie<sup>28</sup>. Dominique consacra huit ans au moins à son développement, puisqu'il ne se fixera à Toulouse qu'en 1215 ; en son absence, la fondation continuera de prospérer, et fera partie du paysage humain de Fanjeaux. Au point qu'en 1221, en pleine *reconquista* occitane, alors que le comte de Toulouse vient de libérer Castelnaudary, que le comte de Foix vient d'enlever Pieusse aux croisés et de s'ouvrir la route de Carcassonne, le même comte de Foix confirme solennellement Prouille dans toutes ses possessions, alors que beaucoup d'entre elles provenaient des dépouilles des vaincus de 1209<sup>29</sup>.

Il y a alors une question qu'on est naturellement amené à se poser : est-ce que l'existence même de Prouille aux portes de Fanjeaux - sans compter que Dominique fut même curé de Fanjeaux en 1214 - est-ce que la présence de cet actif foyer de catholicisme militant eut une quelconque influence sur l'histoire du catharisme à Fanjeaux ?

Apparemment, la fondation et les premières années de Prouille se passent dans l'indifférence totale de la noblesse. Les conversions qu'opère Dominique n'atteignent nullement les parfaits ou les parfaites de haut rang, les Aude de Fanjeaux, les Fays de Durfort, les India de Lahille ou les Turca Ferrand<sup>30</sup>. Une seule exception, que j'ai déjà mentionnée : Ermengarde, la mère de Marquésia de Pauligne, qui de toute évidence est une dame noble. Si, par ailleurs, Prouille accroît à la fois son patrimoine et ses effectifs, ce n'est certes pas grâce à la noblesse locale : les premiers donats sont un couple de serfs de Villasavary<sup>31</sup>. Il faut attendre 1211 et 1212 pour voir se dégeler, très partiellement d'ailleurs, la société des petits et moyens possédants, notamment ceux qui ont encore une mesure ou une petite parcelle au Château Vieux de Prouille, et la donnent au couvent, ou la lui vendent pour une bouchée de pain<sup>32</sup>.

Jusqu'en 1209, la haute société ne bronche pas, car la fondation catholique l'indiffère. Après 1209, elle ne bronche pas non plus ; mais cette fois parce qu'elle est hors-jeu : les croisés sont à Fanjeaux.

## **II - LA CROISADE (1209-1221)**

Sitôt après la reddition de Carcassonne, qui eut lieu à la mi-août, le duc de Bourgogne conseilla à Simon de Montfort d'aller occuper Fanjeaux. Un chef de routiers aragonais soldé par la croisade fut envoyé en avant-garde et s'empara de la localité. Si l'on en croit la *Chanson de la Croisade*, « aucun des habitants, ni grand ni petit, n'y était resté », ni à Fanjeaux ni dans les villages voisins<sup>33</sup>. Pierre des Vaux-de-Cernay confirme cet exode : « Ce *castrum* avait été, par crainte des nôtres, abandonné de ses chevaliers et autres habitants. »<sup>34</sup>. Fanjeaux dut donc être pris sans combat, ce qui ne veut pas dire sans exactions : une ancienne croyante, Guillelme

<sup>28</sup> Cf. M.-H. VICAIRE, Histoire de saint Dominique (Paris, 1957), t. I, p. 235 et ss.

<sup>29</sup> KOUDELKA, n° 176

<sup>30</sup> Cf. VICAIRE, op. cit., p. 296.

<sup>31</sup> Ermengarde Godolin et Sans Gasc, que leurs seigneurs affranchirent à cette occasion, le 8 août 1207. KOUDELKA, n° 6.

<sup>32</sup> KOUDELKA, 11° 13 et ss.

<sup>33</sup> *Chanson de la Croisade albigeoise*, éd. Martin-Chabot (Paris, 1931), t. 1, p. 84.

<sup>34</sup> Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hystoria albigenensis*, éd. Guébin & Lyon (Paris, 1926), t. I, p.115.

Marty, affirma le 12 mars 1246 à l'inquisiteur Bernard de Caux qu'elle s'était confessée à Frère Dominique, que celui-ci lui avait donné une lettre de pénitence, mais qu'elle l'avait perdue « quand le *castrum* de Fanjeaux avait été incendié par le comte de Montfort »... En fait, si l'on suit les chroniques, Montfort n'arriva à Fanjeaux avec ses propres chevaliers qu'après que Pierre l'Aragonais eut occupé et mis en état de défense la localité. Si incendie il y eut, ce dut être donc du fait des routiers, non des croisés proprement dits, et de toute façon il ne fut pas catastrophique, car tout en conservant Carcassonne comme lieu de concentration des troupes et du matériel, c'est à Fanjeaux que le chef de la croisade installa immédiatement son quartier général, jusqu'au printemps 1215, c'est-à-dire jusqu'à son entrée solennelle à Toulouse.

Montfort trouve évidemment à Fanjeaux les mêmes avantages stratégiques que naguère Guilhabert de Castres et Dominique pour leurs actions respectives de prédication. Dès septembre, il lance à partir de là de foudroyants raids en étoile qui lui permettent de contrôler rapidement un vaste pays : d'abord Mirepoix, Saverdun et Pamiers ; puis Lombers et Albi, puis Limoux et Preixan. Preixan appartenait depuis 1095 au comte de Foix. Ce dernier se précipita pour tenter de dégager le *castrum* que Montfort assiégeait, mais, qu'il fût conscient de la supériorité des croisés, ou qu'il cherchât simplement à gagner du temps, il préféra traiter. L'accord fut de courte durée : vers la fin du mois, Raymond-Roger de Foix reprenait Preixan par trahison et le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, il lança de nuit un assaut contre Fanjeaux. Qu'il ait ambitionné de déloger le conquérant français de cette position-clé du Lauragais se comprend encore mieux quand on sait que la famille comtale de Foix y possédait des droits. Bref, Raymond-Roger « fit dresser des échelles contre la muraille, raconte Pierre des Vaux-de-Cernay, les ennemis entrèrent et escaladèrent les murs, et commencèrent à se répandre à travers le *castrum*. Alertés, les nôtres, qui étaient très peu nombreux, contre-attaquèrent et les forcèrent à sortir en désordre et à se précipiter dans le fossé. Ils en tuèrent même quelques-uns »<sup>35</sup>. L'importance stratégique de Fanjeaux ne se démentira pas tout au long de la croisade. C'est de Fanjeaux que l'armée au grand complet part le 10 septembre 1213 pour livrer bataille à Muret le surlendemain. C'est à Fanjeaux que le prince Louis de France arrive en mai 1215, pour accompagner Simon de Montfort à Toulouse.

Ce rôle primordial de Fanjeaux est souligné par un fait important. Dès l'automne 1209, Montfort commence à distribuer à ses compagnons les seigneuries confisquées à la noblesse indigène : voici Guy de Lévis seigneur de Mirepoix, Bouchard de Marly seigneur de Saissac, Guillaume des Essarts seigneur de Villesisclé, Hugues de Lacy seigneur de Laurac et de Castelnaudary, Lambert de Thury seigneur de Puivert et de Limoux, Alain de Roucy seigneur de Montréal et de Bram, Pierre des Voisins seigneur de Puivert. Mais il n'est jamais question d'un seigneur de Fanjeaux.

De tout évidence, Montfort a gardé Fanjeaux pour lui, sauf à donner à quelques-uns de ses compagnons des biens fonciers confisqués aux seigneurs indigènes : un certain Frémis a des terres confisquées aux Picarel ; Robert Mauvoisin des parcelles, des maisons, des vignes, confisquées à Guillaume de Durfort ; Guillaume de l'Essart douze sétérées de terre sur le dimaire de Fanjeaux ; Enguerrand de Boves un moulin à vent qui appartenait jadis à Raymond

---

<sup>35</sup> Ibid., p. 138. Les droits de la famille de Foix sur Fanjeaux sont mal connus. Toujours est-il que le 19 mars 1249 Loup de Foix fit hommage au comte de Toulouse pour tous les droits qu'il possédait à Fanjeaux « à l'époque où le seigneur Louis, feu le roi de France d'illustre mémoire, vint en Avignon », c'est-à-dire en 1226. (HGL VIII, 1250].

de Gramazie et à Peytavi Arvieu ; Evrard de Villepreux, des parcelles aux jardins Vieux de Prouille<sup>36</sup>.

Très vite - entre 1212 et 1214 - ces chevaliers français se dessaisiront au profit de Dominique et du couvent de Prouille d'une partie de ces biens acquis par droit de conquête. Mais à aucun d'eux Montfort n'a donné la seigneurie de Fanjeaux en tant que telle.

Évidemment, lors de l'exode qui précéda l'arrivée des croisés au cours de l'été 1209, les possédants indigènes les plus gravement impliqués dans l'hérésie ont pris le large. Quant aux catholiques, s'ils ont fui peut-être, eux aussi, devant l'armée d'invasion, ils n'ont pas tardé à rentrer chez eux. Mais si l'on en juge par les chartes de donations ou de ventes faites au profit de Prouille, ce ne sont pas des possédants de haut rang. Au demeurant, certaines familles, comme les Maurel, les Rigaud ou les Rouzard, bienfaiteurs de Prouille ou témoins de chartes de donation, compteront dans leurs rangs de croyants actifs, voire des parfaits, dès que les croisés auront quitté Fanjeaux...

Il reste que la haute société cathare, elle, a bel et bien fui. Et c'est à Montségur qu'elle s'est en partie réfugiée, Guilhabert de Castres en tête ; Montségur où s'est d'ailleurs replié, aussi, l'évêque Gaucelin. Le premier peuplement de Montségur fut, pour une large part, une colonie de Fanjeaux<sup>37</sup>. On y trouve la parfaite Aude, bientôt rejointe par son fils Isarn-Bernard de Fanjeaux *junior*, accompagné du chevalier Pierre de Saint-Michel, également de Fanjeaux. Les filles d'Aude arrivent aussi, Hélis et Gaia, ainsi que ses petites-filles Fabrissa et Gauzion, qui ont épousé deux chevaliers de Montréal, les frères Pons et Bernard de Villeneuve.

De leur côté, Isarn-Bernard de Fanjeaux et Pierre de Saint-Michel ne sont pas simplement venus rendre visite à la parfaite Aude. Ils sont venus mettre en sécurité à Montségur leurs propres épouses, Véziade et Genser, et elles y restent plusieurs années, jusqu'à ce que Pierre de Saint-Michel et cinq autres chevaliers viennent les chercher et les ramènent à Fanjeaux, quand les croisés en seront partis.

C'est de Fanjeaux qu'arrive également Raymond Ferrand, le beau-père d'Isarn-Bernard. Sa femme Turca s'est installée parfaite à Lavelanet, que la croisade n'atteindra qu'en 1212. Et lui-même se fait ordonner parfait par Guilhabert de Castres et Gaucelin en personne. Le seigneur de Montségur, Raymond de Péreille, assistait à la cérémonie, à l'issue de laquelle Raymond Ferrand lui fit don de son cheval...

### III - LA RECONQUISTA (1221-1229)

C'est en 1216 que le sort des armes se mit à basculer en faveur des princes occitans. La libération de Castelnaudary en février 1221, la reddition de Montréal, marquent le début de la débâcle des croisés. Sans attendre la capitulation d'Amaury de Montfort en janvier 1224, et son départ pour la France, l'église cathare a retrouvé ses positions d'antan dans les villages abandonnés par les croisés. Mais, décimée par les bûchers de 1210 et 1211, elle a besoin d'une profonde réorganisation : celle-ci sera l'œuvre de Guilhabert de Castres, et se fera pour une large part à partir de Fanjeaux, où Guilhabert, maintenant évêque du Toulousain après la mort

---

<sup>36</sup> KOUDELKA, n° 27, 30, 31, 33, 39, 54. Guillaume de Durfort, signalé aux sermons de Guilhabert de Castres à Fanjeaux avant la croisade (DOAT XXIV, 40 v°) pourrait bien être le troubadour Guilhem de Durfort dont une seule chanson a été conservée (Cf. K. BARTSCH, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, Elberfeld 1872, n° 214). Cf. S. Nelli, *Les Durfort de Languedoc au Moyen Age*, Privat, 1989], p 60 et ss.

<sup>37</sup> Pour les détails et les références sur le premier peuplement de Montségur, Cf. le chapitre « Les années obscures » du t. IV de mon *Epopée cathare*.

de Gaucelin, s'installe à demeure, au moins de 1223 à 1226<sup>38</sup>. On sait même qu'il s'y installe dans une maison qu'il a faite construire sous celle du chevalier Bernard-Hugues de Festes<sup>39</sup>. Il y reçoit Bernard-Hugues lui-même, Pierre de Saint-Michel, Isarn-Bernard de Fanjeaux. Il y prêche parfois spécialement pour les dames : Hélis de Mazerolles, Véziade de Fanjeaux, Genser de Saint-Michel et sa sœur Gaia, Longabrune de Tonneins, etc. Car, on l'a évidemment compris, toute la noblesse du cru est rentrée chez elle et a récupéré ses biens - sauf ceux qui ont été donnés par les croisés au couvent de Prouille.

En effet, ce qu'on peut appeler le second âge d'or du catharisme s'est ouvert - à Fanjeaux comme dans tout le pays repris aux croisés. Parfaits et parfaites rouvrent leurs maisons. Outre Guilhabert de Castres, voici Pons Bonnet, Roger de Festes, Pons Agulher, Guillaume Espitalier, Pierre Bordier, Pierre Couloume, lequel tient un atelier de peausserie dans lequel travaillent de jeunes apprentis et futurs parfaits, *discípuli*, *scolares*, disent les sources. Il y a aussi les parfaits de passage que l'on voit prêcher chez tel ou tel croyant, Arnaud de Verfeil, Guiraud de Gourdon, qui est diacre de Caraman, Raymond Mercier, qui est diacre de Mirepoix. Les parfaites se nomment Turca Ferrand - revenue de Lavelanet - Esclarmonde et Orbrie de Festes - laquelle a pour *sòcia* une sœur de Guilhabert de Castres. La société croyante se presse aux sermons, qui ont lieu tant dans les maisons de parfaits que chez l'habitant : chez Bernard Mir, chez Gaillard et chez Bernard-Hugues de Festes, chez Bernard Recort, chez Pierre Amiel, chez Goth de Fanjeaux. Auditeurs et auditrices sont légion, des Saint-Michel aux Garsias, des Delpech aux Tonneins et aux Bocadase (« Bouche d'âne »), des Rouzard aux Cailhavel, aux Picarel, aux Gasc, etc. On y trouve même des clercs, comme Guillaume de Lanta et Guillaume Hugon, et même, paraît-il, Gaubert, l'ancien chapelain du comte de Montfort<sup>40</sup>...

C'est parmi la bonne centaine de croyants attestés pour cette période de huit ans à peine - 1221-1229 - qu'apparaît pour la première fois le nom de l'énigmatique *Na Cavaers*, parfois nommée *domina Miles*, ce qui signifie bien sûr, non point qu'elle était dame et chevalier, mais qu'elle s'appelait tout simplement Madame Cavaillé. Énigmatique, parce qu'on ne sait pratiquement rien de sa famille, et pas grand-chose d'elle-même, alors qu'elle paraît avoir possédé à elle seule la moitié des droits seigneuriaux sur Fanjeaux, et qu'elle était possessionnée à Cailhau, à Cailhavel, à Fontazelles, à Comeilles, à Cambieure, à Montgradail, etc. Énigmatique aussi par le double-jeu qu'elle paraît avoir joué<sup>41</sup>. Fréquentation des prêches, assistance à des *consolaments*, elle a, de 1223 à 1236 - donc même pendant la période de clandestinité - le comportement qui définit la bonne croyante, et même la « receleuse d'hérétiques », puisqu'elle reçoit chez elle, en cachette, Bertrand Marty, le Fils majeur de Guilhabert de Castres.

Mais un témoin des Enquêtes royales assurera qu'elle avait été bonne catholique, et qu'elle était même entrée au couvent de Prouille, où elle avait fini ses jours<sup>42</sup>. De fait, un certain nombre d'actes attestent au moins que par diverses donations, divers legs, elle fut une bienfaitrice de la fondation catholique.

<sup>38</sup> Cf. supra note (22).

<sup>39</sup> Dép. de Raymond Déjean d'Albi, DOAT XXIII, 267 v° 7

<sup>40</sup> Ms 609, 149 à 169, *passim*.

<sup>41</sup> Cf. S. NELLI « Na Cavaers, coseigneur de Fanjeaux, la dame qui jouait le double jeu » dans *Heresis*, N° 6 (juin 1986), p. 25 et ss.

<sup>42</sup> HGL VII, *Enquêteurs*, 379.

## *La croisade royale et la Paix de Paris*

La croisade royale de 1226 a-t-elle affecté Fanjeaux ? Pas immédiatement, semble-t-il. Le roi ne fait que passer à Castelnaudary, d'où il gagne Pamiers, avant de mourir sur le chemin du retour. L'armée qu'il laisse sur place guerroye surtout dans le Cabardès, la région de Limoux, les environs de Toulouse. Mais on voit vers 1228 Bernard-Hugues de Festes, avec une forte escouade, conduire la parfaite Orbrie de Festes et ses compagnes à Monthaut d'abord, au sud de Fanjeaux, où les reçut la femme de Loup de Foix, et de là à Puivert, où les accueillit Loup de Foix lui-même<sup>43</sup>. C'est le seul indice qu'on ait d'un nouvel exode provoqué par les événements. Mais une chose est certaine : la défaite occitane de 1229 va entraîner de profonds bouleversements.

Tout d'abord, Fanjeaux figure au nombre des trente localités dont le traité de Paris exige le démantèlement<sup>44</sup>. En effet, la *reconquista* a permis au comte de Toulouse de mettre la main sur Fanjeaux, et le traité, au lieu de réintégrer Fanjeaux, comme on aurait pu s'y attendre, dans la sénéchaussée royale de Carcassonne, l'attribue bel et bien à Raymond VII, au moins implicitement, puisqu'on lui demande d'en démanteler les fortifications. C'est bien ainsi en tout cas que Raymond VII le comprend, et le 10 juillet 1229, trois mois à peine après avoir signé le traité de Paris, il s'empresse de se faire prêter hommage par les *milites* de Fanjeaux<sup>45</sup>. Le document est particulièrement intéressant, car sur les treize signataires de cet hommage, il n'y en a qu'un, un seul, qui ne soit pas compromis, autant qu'on le sache, dans le catharisme : c'est Bernard de Beaumont. Les douze autres, dont on reparlera plus loin, sont autant de croyants convaincus, d'auxiliaires actifs de l'église, de « receleurs d'hérétiques » sans qui l'église clandestine n'aurait eu aucun avenir.

Ils n'ont donc pas fui Fanjeaux en 1229, comme eux-mêmes ou leurs prédécesseurs l'avaient fui en 1209. Mais il est bien évident que les mesures prises par le concile de Toulouse à la fin de cette même année 1229, puis la mise en place de l'inquisition à partir de 1234, vont ouvrir une période nouvelle : c'en est désormais fini des prêches publics, et des maisons de parfaits et de parfaites tenues au vu et su de toute la population - et des pouvoirs. C'en est fini du temps où, comme en 1225, une centaine de croyants attendaient au chevet de Roger-Isarn, l'un des fils d'Aude de Fanjeaux, que Guilhabert de Castres arrivât pour lui donner le *consolament* des mourants<sup>46</sup>. Dès 1229, l'église cathare entre définitivement en clandestinité.

## **IV - LA CLANDESTINITE (APRES 1229)**

Les quinze premières années de cette clandestinité sont les mieux connues, parce que ce sont les années qui précèdent immédiatement les premières enquêtes inquisitoriales qui nous aient été conservées ; notre information est donc relativement abondante. Et elles sont particulièrement intéressantes, parce que ce sont aussi les années qui précèdent la chute de Montségur ; c'est la période de clandestinité organisée. On voit très bien en effet comment fonctionne la résistance religieuse ; d'une part la hiérarchie est maintenue au sein de l'église qui assume clandestinement sa mission de prédication et de distribution du *consolament* aux

---

<sup>43</sup> Ms 609, 163 v°.

<sup>44</sup> HGL VIII, 882, 889.

<sup>45</sup> Archives Nationales, JJ 19, f° 177. Quelques mois plus tard, Raymond VII reprendra Fanjeaux en fief des mains de l'évêque de Toulouse Foulques, qui « reçut de lui reconnaissance et hommage manuel pour le castrum de Fanjeaux » (*Chronique de Maître Guillaume de Puylaurens*, éd. J. Duvernoy, Paris, 1976, p. 143). Foulques mourut à la Noël 1231, et son successeur Raymond du Fauga dut naturellement hériter le domaine éminent de Fanjeaux.

<sup>46</sup> Dép. d'Hélis de Mazerolles, DOAT XXIII, 178 v°.

mourants ; d'autre part cette action clandestine n'est elle-même possible que grâce à des réseaux de complicité au sein de la société des croyants ; et ces réseaux ont des chefs - sur lesquels d'ailleurs l'Inquisition finira par mettre la main.

On constate aussi l'étroite collusion entre la résistance religieuse à l'ordre romain, et la résistance politique à la conquête royale : l'hérésie induit le *faidiment*. Ce n'est quand même pas un hasard si l'un des principaux auxiliaires de la clandestinité à Fanjeaux, Bernard-Hugues de Festes, rallie en 1240 la rébellion de Trencavel et participe avec Pierre de Saint-Michel au siège de Carcassonne. Il se retrouve même, après l'échec de Trencavel, dans Montréal assiégé par le chambellan du roi, Montréal où on le voit aller faire ses civilités, en compagnie de Pierre de Mazerolles, à l'évêque cathare du Carcassès, Pierre Poullain<sup>47</sup>.

### ***1 - Le réseau de la résistance religieuse***

Voici d'abord quelques informations quantitatives<sup>48</sup> :

Au travers de quelque 400 informations circonstanciées relatives à cette période d'une quinzaine d'années qui va de 1229 à 1244-45, les sources nous font connaître 23 parfaites présentes à Fanjeaux de façon plus ou moins constante, et 20 parfaits, dont 8 - y compris un Fils majeur, Bertrand Marty, et un diacre, Pierre Bordier - font figure de ce qu'on pourrait appeler des « permanents » de l'action clandestine, en ce sens qu'ils sont attestés sur de longues périodes, dix années pour Bertrand Marty et Arnaud Recort, quatorze pour Pierre Rigaud ou Pierre Bordier.

Ce qui ne veut pas dire que tous ont passé tout ce temps uniquement à Fanjeaux. Ce fut peut-être le cas de Jean Ricard qui, de 1229 à 1235, n'est attesté nulle part ailleurs. Ce fut peut-être aussi le cas de Pierre Couloume, qui est d'ailleurs de Fanjeaux, où il est installé peaussier, on l'a vu, pendant la période de paix qui précède la croisade royale ; de 1229 à 1235, on le voit à Fanjeaux, jamais ailleurs. C'est sans doute vrai aussi de Raymond Rigaud, natif également de Fanjeaux, où on le voit attesté chaque année sans interruption de 1230 à 1244. Quand il n'est pas à Fanjeaux même, il se cache dans quelque bois des environs.

Pierre Bordier, lui, n'était peut-être pas de Fanjeaux : c'est à Villesisclé qu'il apparaît dans les sources, aux environs de 1215, mais il est à Fanjeaux en 1225, et il y est attesté de façon continue de 1230 à 1244. Lui non plus, on ne le voit nulle part ailleurs. De 1235 à 1240, il fut le *sòci* de Raymond Rigaud. Il se pourrait bien qu'il ait été le diacre de Fanjeaux, car on le voit procéder à un *apparellament*, cette confession collective en principe présidée par un membre de la hiérarchie.

De Fanjeaux aussi, Arnaud Recort. Il appartient à une vaste famille dont douze membres sont connus comme bons croyants. Comme les précédents, on ne le voit qu'à Fanjeaux, de 1232 à 1242.

Mais à côté de ces cinq « permanents » du cru, qu'on ne voit jamais hors de Fanjeaux, il y a trois autres parfaits qui, eux, voyagent beaucoup, tout en se trouvant fréquemment à

---

<sup>47</sup> Dép. de Pierre de Saint-Michel, Ms 609, 158 v°, et de Bernard de Padiers, de Lavinières, DOAT XXIII, 186 v°.

<sup>48</sup> Toutes les informations qui suivent, relatives aux personnes, sont évidemment fournies par le Ms 609 et par les volumes XXI à XXIV du Fonds DOAT. Pour les plus importants de ces personnages - Bertrand Marty, Jean Cambiaire, Bernard de Mayreville - j'ai donné les références détaillées dans le tome IV de l'*Epopée cathare*.

Fanjeaux. Et il est intéressant, pour comprendre comment fonctionne la clandestinité, de regarder d'assez près qui ils sont.

Ce sont tous trois des personnages importants de l'église cathare.

En premier lieu Bertrand Marty, Fils mineur de Guilhabert de Castres, Fils majeur à partir, semble-t-il, de 1237, quand disparut Jean Cambiaire, enfin successeur de Guilhabert de Castres à la mort de celui-ci vers 1240, et donc évêque à Montségur, où il fut brûlé le 16 mars 1244. De 1229 à 1239, il est présent chaque année à Fanjeaux. Mais à l'inverse des cinq précédemment évoqués, il est aussi ailleurs : Génerville en 1229, 1230, 1232, 1234 ; Gaja-la-Selve en 1232, 1233, 1239 ; Saint- Paul-Cap-de-Joux dans le sud Albigeois en 1231 et 1236 ; près de Montgey en 1233, à Lavaur en 1230 et 1238, à Vitrac en 1233, très souvent à Laurac entre 1234 et 1240, etc. A Montségur enfin, où il apparaît en 1234, et où il a sa « maison » à partir de 1238. Il est trop facile d'en conclure, comme cela a été fait souvent, à l'incohérence des sources et au caractère peu fiable des dates fournies par les témoins de l'inquisition. Bien au contraire : même si ces dates n'ont pas une précision absolue et sont données là avec les réserves d'usage, il saute aux yeux que, de 1229 à 1240, la vie de Bertrand Marty est un véritable mouvement brownien. Son rôle est donc clair : Bertrand Marty est partout à la fois, non point parce que les témoins de l'Inquisition disent n'importe quoi, mais tout simplement parce qu'il sillonne sans cesse le pays ; il visite et contrôle les réseaux clandestins de prédication ; il entretient la foi des croyants par ses propres sermons, et certainement aussi le moral des parfaits et des parfaites qui sont au quotidien les agents de la clandestinité ; et puis il fait bien sûr la liaison entre l'église clandestine et Montségur, où réside l'évêque Guilhabert de Castres. Devenu évêque à son tour vers 1240, il se sédentarise jusqu'à la chute de Montségur, et le rôle qui était jusque-là le sien est dès lors essentiellement assumé, en ce qui concerne Fanjeaux et sa région, par Bernard de Mayreville.

Chevalier, seigneur de la *forcia* dont il portait le nom, Bernard de Mayreville était un *faidit* qui s'était fait ordonner parfait vers 1230. Arrivé à Montségur en 1232 avec Guilhabert de Castres, il y a sa propre maison de 1237 à 1243. Mais on le voit, au cours de ces mêmes années, à Laurac, à Gaja, à Baraigne, à Saint-Michel-de-Lanès, à Auriac, à Saint-Félix, à Saint-Julia, etc. et à diverses reprises à Fanjeaux. Il est de toute évidence, lui aussi, de ceux qui ont à charge le contrôle d'un secteur de l'église clandestine – d'ailleurs il est diacre - et le maintien des liaisons avec le *domicilium* et *caput* de cette même église, Montségur.

Jean Cambiaire enfin, qui est une personnalité importante de l'église. Il arrive lui aussi à Montségur en 1232 avec Guilhabert de Castres, qui en fait son Fils mineur ; et il arrive de Fanjeaux. Peu de temps après, il est arrêté, à Montségur même, par des officiers du comte Raymond VII, et emmené captif à Toulouse. Mais si Bérenger de Lavelanet dit qu'il fut brûlé, ce qui est possible, ce ne fut certainement pas tout de suite car, évadé ou libéré sur rançon, on le retrouve en tout cas au Mas-Saintes-Puelles et à Fanjeaux à plusieurs reprises de 1233 à 1237, année où il disparaît définitivement de nos sources. Il paraît même être remonté à Montségur en 1234. On verra bientôt quelle fut son activité à Fanjeaux.

Voici donc ces huit « permanents » : cinq sédentaires, dont quatre au moins sont natifs de Fanjeaux, et trois itinérants qui représentent une strate supérieure dans l'organisation de la clandestinité, en ce sens que :

- a. Ils sont membres de la hiérarchie. Ils ont donc autorité sur les simples parfaits du cru.
- b. Ils sont en contact permanent avec Montségur, avec la tête de l'église. Ils peuvent donc appliquer ou répercuter sur le terrain toute décision prise au sommet.

- c. Enfin, leur appartenance à la hiérarchie et le fait qu'ils circulent beaucoup indiquent certainement des capacités, des talents. supérieurs à la moyenne de leurs collègues de la base, simples parfaits exerçant leur ministère sur un espace très restreint, et toujours pour les mêmes gens.

Quand Bérenger de Lavelanet raconte comment, en 1232, Guilhabert de Castres supplia Raymond de Péreille d'ériger Montségur en *domicilium* et *caput* de l'église cathare, Bérenger ajoute bien : « afin que de là elle pût envoyer et défendre ses prédicateurs ». Les voilà bien, à Fanjeaux comme ailleurs, ces prédicateurs de haut rang, qui ont auprès des croyants une notoriété bien supérieure à celle des parfaits du cru.

Si l'on voulait se risquer à employer un vocabulaire moderne, on dirait que les cinq parfaits sédentaires sont les militants de base de la clandestinité. Les trois itinérants en sont les cadres supérieurs ; ils sont envoyés en tournée, en mission sur le terrain, par la direction générale, qui est au siège, à Montségur. Voilà les trois niveaux de l'organisation de la vie clandestine de l'église.

Mais on voit aussi passer à Fanjeaux une douzaine de parfaits qui y demeurent un temps plus ou moins long, au gré de l'hébergement ou des cachettes que peuvent leur procurer les croyants ; de ces personnages qui ne sont attestés qu'une fois ou deux, certains sont bien connus, comme Arnaud Pradier ou Raymond Imbert. D'autres sont de bien obscurs parfaits : on ne sait d'où ils viennent, ils prêchent en passant, et repartent, disparaissant de Fanjeaux - ou tout au moins de nos sources. Pour certains d'ailleurs, qui ont l'Inquisition aux trousses, Fanjeaux n'est qu'une étape sur une longue errance qui les conduira parfois à gagner la Lombardie, comme ce fut le cas pour Raymond Imbert.

## ***2 - Le réseau des complicités : les croyants***

A ce réseau religieux de clandestinité, se superpose un autre réseau, celui des complicités. Autrement dit, après les parfaits, les croyants de Fanjeaux ; on en connaît 313, soit parce qu'ils ont avoué aux inquisiteurs avoir été croyants, soit parce que leurs compatriotes les ont dénoncés comme ayant écouté des sermons, assisté à des *consolaments*, hébergé, caché ou accompagné des parfaits dans leurs déplacements. Et 14 d'entre eux sont morts en recevant clandestinement le *consolament*. Sur ces 313 personnages, qui représentent 155 familles différentes, il y en a bien sûr qui n'ont été que des complices d'hérésie tout à fait occasionnels ; encore qu'il faille souvent se méfier de leur système de défense : nombreux, trop nombreux, sont ceux qui disent avoir rencontré des parfaits et des parfaites tout à fait par hasard, alors qu'ils prenaient le frais hors de la ville, ou qu'ils allaient à la pêche... Et ils n'ont pas pu faire autrement, bien sûr, que d'entendre un peu leur enseignement ou de les accompagner un petit bout de chemin...

Sur ces 313 personnages, 62 sont des « receleurs d'hérétiques », c'est-à-dire des gens qui cachent chez eux des parfaits ou des parfaites, qui organisent chez eux des séances de prédication, ou qui accueillent des mourants disposés à recevoir le *consolament*. Là encore, on va retrouver un large éventail : il y a des receleurs occasionnels, ceux qui accueillent une nuit des parfaits ou des parfaites pour rendre service à un ami qui le leur a demandé. Et l'on fera la même remarque que tout à l'heure sur le caractère toujours un peu suspect de tels aveux. Mais admettons ! En revanche, il y a bien et bien des receleurs en quelque sorte attitrés, ceux chez qui les prêches clandestins sont habituels, ceux qui cachent fréquemment tels ou tels parfaits ou parfaites ; aux premiers rangs de ceux-là, Bernard-Hugues de Festes, et Isarn-Bernard de Fanjeaux lui-même, qui, entre 1230 et 1232, cache six mois durant Guilhabert de Castres ; mais aussi Guillaume de Fays, Hugues de Durfort, et les Bélissen père et fils, et les Auriol, les



Delpech, les Couffignal, les Rouzaud, les Cailhavel, les Recort, etc. On l'a dit plus haut ; sur les 13 *milites* qui font hommage à Raymond VII en 1229, 12 sont des complices avérés de l'hérésie : Isarn-Bernard de Fanjeaux, Pierre de Lahille, Gaillard du Vilar, Raymond de Durfort, Bernard-Hugues, Gaillard et Raymond de Festes, Bernard Mir, Guillaume Garsias, Pierre-Raymond de Tonneins, Pierre-Roger Picarel, Raymond-Roger d'Orsans.

En 1243, après l'effondrement de la coalition fomentée par Raymond VII, le roi fait prêter serment aux populations de respecter et faire respecter les clauses du traité de Paris. Sur les dix-sept *milites* de Fanjeaux qui prêtent serment, douze sont des fauteurs d'hérésie : Isarn-Bernard de Fanjeaux, Gaillard du Vilar. Bernard-Hugues et Gaillard de Festes. Pierre-Roger Picarel, Raymond-Roger d'Orsans, tous les six déjà signataires de l'hommage de 1229 ; mais aussi Hugues de Durfort, Amiel du Mortier, Pierre de Saint-Michel, Bernard de Routier, Guillaume Assalit, Raymond Garsias<sup>49</sup>. Les consuls prêtent également serment ; ils sont six ; quatre d'entre eux sont aussi des fauteurs d'hérésie, Pons Gary, Bernard Teulier. Raymond Stéphane-Amade, et le forgeron Guillaume Calvet. Et après les consuls. Les *homines de universitate castri de Fanoiovis*, les chefs de famille installés à Fanjeaux depuis au moins quinze ans. Ils sont 161. Une bonne moitié d'entre eux a trempé de près ou de loin dans l'hérésie, le savetier Bernard Andreu, le peaussier Bernard Pastre, le coutelier Bernard Fabre, et tous les Recort, Guillaume, Arnaud, Raymond et Pierre, et Pierre Clergue, et Raymond Nouvel, etc.<sup>50</sup>.

### 3 - La vie clandestine de l'Église

#### a. Hébergement et subsistance

Mais au lieu d'aligner des noms, il est plus intéressant de voir comment s'organise la vie clandestine de l'église. Les parfaits ont essentiellement une double mission : prêcher, et donner le *consolament* aux mourants qui le demandent. Encore faut-il d'abord qu'ils puissent survivre sans trop de risques. L'astuce consiste tout simplement à séjourner peu de temps chez la même personne, et à passer ainsi fréquemment d'une maison à l'autre. C'est vrai aussi pour les parfaites. Turca Ferrand, qui est pourtant de Fanjeaux, se cache un temps avec sa *sòcia* dans l'étable de Peytavi Arvieu, vers 1235<sup>51</sup> ; le même Peytavi cache le parfait Pierre Couloume dans son solier<sup>52</sup> ; on voit deux parfaits inconnus hors de Fanjeaux, dans un colombier ; deux autres dans le moulin de Guillaume Fabre, où ils donnent quatre deniers à Guillaume Delpech pour qu'il les conduise de nuit à la saulaie des Jardins Vieux ; plus souvent, on les voit tout simplement dans les bois<sup>53</sup> ; les cachettes sont parfois fort précaires, en tout cas très inconfortables : en 1242, de son propre aveu, Pons Rigaud trouva deux parfaites dans un fossé, hors de Fanjeaux, Alazais Ferrand et sa *sòcia* Pétrone ; indice qu'elles avaient dû passer la nuit à la belle étoile ! Il les conduisit dans la maison familiale.

Une autre fois il rencontra, toujours dans un fossé. Brunissende de Fanjeaux et sa *sòcia* : il les conduisit en ville, chez Dame Moncrezala<sup>54</sup>.

La subsistance va évidemment de pair avec l'hébergement. En ville, parfaits et parfaites partagent les repas de ceux qui les hébergent. Quand ils se cachent hors du village, les croyants

<sup>49</sup> HGL VIII, 11 16.

<sup>50</sup> TEULET, *Layettes*, II, 11° 3068.

<sup>51</sup> Ms 609, 152 r°.

<sup>52</sup> Ms 609, 159 v°.

<sup>53</sup> Ms 609, 155 r°, 182 r°.

<sup>54</sup> MS 609, 155 v°.

les ravitaillent, pas toujours gratuitement d'ailleurs. Alors que Raymond Rigaud, l'oncle du Pons Rigaud dont on vient de parler, est pour trois jours dans un bois avec son *sòci*, il donne de l'argent à son neveu pour qu'il aille au village acheter le nécessaire<sup>55</sup>. Évidemment, l'aide n'est pas seulement alimentaire. Elle concerne aussi le vêtement. Pierre de Gramazie rapetasse mais aussi parfois taille et coud des pelisses pour des parfaits qu'hébergent Guiraud de Marvol, Bernard de Cambieure ou Bartholomé Jouglà<sup>56</sup>. Arnaud Tardieu, Vital Griou, fournissent des peaux d'agneau, soit directement aux parfaits, soit à des intermédiaires comme Bernard de Festes<sup>57</sup>. Il y a enfin des collectes d'argent : un jour, Bernard Teulier donne 12 deniers toulzas à Arnaud Dou, de Fanjeaux et à Pierre Barbe, de Mirepoix, « qui faisaient par tout le pays *taillas et collectas ad opus hereticorum*, au profit des hérétiques »<sup>58</sup>. Que Bernard Teulier emploie lui-même le mot de « taille », donne à penser que les croyants levaient entre eux un véritable impôt de solidarité pour subvenir au besoin de leur église qui, avec la fermeture des maisons-ateliers, avait évidemment perdu ses assises économiques et n'avait plus à compter que sur les legs des mourants et les dons des vivants.

### b. La prédication

Les prêches ont lieu chez les particuliers. Réunions parfois spectaculaires : si l'on en croit Arnaud de Cailhavel, Jean Cambiaire aurait prêché une fois, vers 1230, chez Bernard-Hugues de Festes, devant une centaine d'auditeurs, vers 1233 devant une cinquantaine<sup>59</sup>. Une fois, chez le même Bernard-Hugues de Festes, la prédication aurait réuni autour du même Jean Cambiaire dix autres parfaits, pour un auditoire d'une soixantaine de personnes<sup>60</sup>.

Mais, par mesure de sécurité, on prêche très fréquemment en plein air, hors de la ville : on voit ainsi Bernard de Mayreville dans un jardin au col de Fanjeaux ; Raymond et Arnaud Recort « *extra villam* » à la Vigne Ronde ou dans le jardin d'En Guiscarel, ou dans un champ près du colombier d'Isarn Sirvent ; Bertrand Marty « *extra villam* » dans le jardin de Bernard-Hugues de Festes, dans celui de Jean de Couffignat, ou sur l'aire de Bertrand Rouzaud<sup>61</sup>.

### c. Les consolaments

De 1229 à 1242, il n'y a pas d'année qui ne voie un mourant recevoir le *consolament*. Le premier de ces *consolaments* mentionné par les sources pour cette période de clandestinité est d'ailleurs un cas quelque peu étonnant. C'est Raymond Nouvel qui raconte : « Je montais la garde devant la porte d'une maison, alors qu'un homicide qui devait être enterré vif (*qui debebat sepeleri vivus*) y était hérétique, afin que personne ne pût survenir à cette hérétication<sup>62</sup>.

On voit d'année en année Bertrand Marty, Bernard de Mayreville, Raymond Rigaud, Pierre Bordier, Raymond de Frézens. Raymond et Arnaud Record, hérétique *in obitu* Guilhabert Piquier, la mère de Raymond Guiraud, le clerc Guilhabert de Marcuenh, hérétique deux fois, car la première fois il guérit ; la seconde fois, il légua 100 sous aux hérétiques. Consolés aussi sur leur lit de mort, en 1232 ou 33, Bernarde la première femme du chevalier Bernard Mir, et en 1235 Raymonde, sa seconde femme. Quand Bernarde mourut, son neveu

---

<sup>55</sup> Ms 609, 155 r°.

<sup>56</sup> Ms 609, 151 r°, 157 r°.

<sup>57</sup> Ms 609, 149 v°, 155 v°, 159 r°.

<sup>58</sup> Ms 609, 169 r°.

<sup>59</sup> Ms 609, 150 r°, 162 v°.

<sup>60</sup> Ms 609, 160 r°.

<sup>61</sup> Ms 609, 149 à 169 *passim*

<sup>62</sup> Ms 609, 165 v°.

Bernard Calvet montait la garde à la porte de la maison, ce qui lui permit d'assurer à l'inquisiteur Bernard de Caux qu'il n'avait pas assisté au *consolament*... On citera encore, parmi les consolés de marque, Gauzion, femme du chevalier Guillaume du Vilar, qui reçut le sacrement vers 1238 chez Hugues de Durfort ; le chevalier Bec ou Begon de Fanjeaux, fils de la parfaite India de Fanjeaux, hérétique chez lui par Pierre Bordier et Raymond de Frézens en 1234 ou 1235, léguant à l'église cathare son équipement<sup>63</sup> ; en 1233 avait été consolé par Bertrand Marty le frère de Marquésia de Pauligne. Augier Isarn ; le récit qu'en fait Marquésia elle-même montre quel luxe de précautions on prenait parfois pour assurer la sécurité des parfaits : « Bec de Fanjeaux Guillaume de Lahille, Gaillard de Festes et Arnaud Dou vinrent voir le malade ; ils l'engagèrent à se donner aux hérétiques. Ils l'en persuadèrent, parce que c'étaient de bons et saints hommes, qu'ils procuraient le salut, et que nul ne pouvait être sauvé sans eux. La nuit suivante, Bec de Fanjeaux, Guillaume de Lahille. Gaillard de Festes et Jourdain Picarel revinrent, en armes, portant épées, pourpoints et capels de fer. Derrière eux arrivèrent Pierre Martel et Arnaud Dou, qui amenaient Bertrand Marty et son *sòci* Le malade légua aux hérétiques 400 sous melgoriens, à payer quand sa terre aura été rendue à ses héritiers »<sup>64</sup>.

Les choses, parfois, ne se passaient pas bien du tout entre le mourant et les parfaits venus lui donner le sacrement, justement à cause de problèmes d'argent. Bernard Gasc raconte : « Depuis trois ans, après ma confession à Frère Guillaume-Arnaud, je suis allé chez le barbier Pierre Fournier. Comme j'avais voulu allumer une chandelle, j'ai vu Raymond Rigaud et son compagnon hérétique. Et j'ai vu Pierre Fournier, qui gisait malade de la maladie dont il mourut. Il y avait là Arnaud Fournier, Etienne Piquier, et Raymonde, la concubine de Pierre Fournier. Le malade demanda aux hérétiques de l'hérétiquer. Ils dirent qu'ils ne le feraient pas, tant qu'il ne leur aurait pas remis ce que son père et sa mère leur avaient légué à leur mort. Pierre Fournier leur dit qu'il avait 26 setiers de vin, et qu'il leur donnerait de ce vin jusqu'à ce qu'ils se tiennent pour payés de la part de son père et de sa mère. Et il leur demanda de le recevoir. Ils refusèrent, parce que ce n'était pas l'habitude dans la secte des hérétiques. Alors le malade les mit dehors de chez lui en leur criant maintes insultes et injures<sup>65</sup>.

#### d. Les apparellements

L'activité des parfaits ne se bornait pas à la prédication et à la distribution du *consolament* aux mourants. On sait que chaque communauté devait accomplir chaque mois devant un membre de la hiérarchie, en général un diacre, une confession collective, l'*apparellement*. La clandestinité rendit évidemment impossible la régularité de ces cérémonies, mais le principe ne s'en perdit pas pour autant. On voit parfois des *apparellements* se dérouler en plein bois pour de petites communautés de fugitifs traqués par l'Inquisition. Pour Fanjeaux, on n'a que trois témoignages, relatifs aux années 1234 à 1237 : un *apparellement* présidé par Jean Cambiaire chez Bernard-Hugues de Festes, un autre par Bertrand Marty chez Guillaume de Cailhavel, un dernier par Pons Olive et Pierre Bordier chez Jean de Couffignal.

Celui qui se déroula chez Bernard-Hugues de Festes vaut d'être raconté ; la cérémonie étant publique, écoutons un des croyants qui y assista, Guillaume Garsias : « Les hérétiques firent l'*apparellement*. Le fou-rire nous prit alors, moi et quelques autres qui se trouvaient là, à cause de la chute et de la dégringolade d'une dame qui tomba en allant faire ses grâces et ses genuflexions devant les hérétiques. Je suis sorti de la maison avec les autres qui ne pouvaient

<sup>63</sup> Ms 609, 149 à 169. *passim*.

<sup>64</sup> DOAT XXIII, 94 r° à 96 r°.

<sup>65</sup> Ms 609, 159 v°.

se retenir de rire. C'est pourquoi je n'ai pas adoré les hérétiques et ne les ai pas vus adorer. Mais je crois bien que ceux qui étaient restés dans la maison les ont adorés »<sup>66</sup>.

### e. Relations avec Montségur

Jusqu'en 1239, la personnalité religieuse la plus élevée en grade qui soit attestée à Fanjeaux de façon quasi permanente est Bertrand Marty, le Fils majeur de l'évêque Guilhabert de Castres. Ce qui ne l'empêche pas d'être attesté aussi à Montségur vers 1231, vers 1234<sup>67</sup>. Ce qui veut dire simplement qu'il fait le va-et-vient : Montségur n'est qu'à deux jours de marche de Fanjeaux, et les complicités ne manquent pas en cours de route. D'ailleurs, les relations entre Montségur et Fanjeaux ne cesseront jamais, jusqu'aux événements de 1244 qui y mettront fin. Les parfaites Orbrie et Esclarmonde de Festes se sont réfugiées à Montségur, où leurs fils respectifs Gaillard et Bernard-Hugues viennent les visiter vers 1232 ; vers la même époque, c'est Raymond Amiel du Mortier, chevalier de Fanjeaux, qui rend visite à Guilhabert de Castres ; à partir de 1237, la parfaite India de Lahille, qui est de Fanjeaux, a sa « maison » à Montségur - où elle sera d'ailleurs brûlée le 16 mars 1244 ; vers 1238, Raymond Bélissen *junior* va voir à Montségur son beau-frère le parfait Pons de Cailhavel, à qui il apporte des figues sèches. On voit aussi sur le *pog* du pays d'Olmes, vers 1240, Pierre Calvel et Pons Rigaud, venus de Fanjeaux chercher des documents auprès du parfait Guillaume de Lanta ; Guillaume Bayle, clerc de Fanjeaux, va voir Bertrand Marty ; Bertrand de Roquetaillade et son frère Mir de Tonneins, et Guillaume-Arnaud Belflous, qui sont également de Fanjeaux, sont à Montségur vers 1240-1241.

Et Fanjeaux aide Montségur quand c'est nécessaire. L'hiver 1233-1234 fut très rude. Isarn-Bernard de Fanjeaux fut témoin, à Montségur même, de la situation dramatique dans laquelle se trouvaient les habitants du *castrum*. Revenu en Lauragais, il fit immédiatement organiser une grande collecte de blé, et un convoi de 60 muids prit le chemin de Montségur.

En mai 1243, alors que le siège se met en place, Guillaume Delpech de Fanjeaux apporte une arbalète et un capel de fer.

Mais il y a le revers de la médaille : c'est son châtelain et son bayle de Fanjeaux que le comte de Toulouse envoie en 1233 à Montségur, et ils y arrêtent quatre parfaits, dont le Fils majeur de Guilhabert de Castres, qui est alors Jean Cambiaire, et les conduisent captifs à Toulouse. Mais, on l'a vu plus haut, qu'il se soit évadé ou ait été libéré contre rançon, Cambiaire gagna Fanjeaux, où il exerça trois ou quatre ans encore son ministère clandestin, de concert avec ceux que j'ai appelés les permanents de la clandestinité, Bertrand Marty, Jean Ricard, Pierre Couloume, Raymond Rigaud, Pierre Bordier, Bernard de Mayreville, Arnaud Recort.

### f. L'arrestation de Bertrand Marty

Bertrand Marty faillit bien ne pas succéder à Guilhabert de Castres, et être brûlé dix ans avant le bûcher de Montségur. Cela se passa vers 1233. On connaît les faits grâce à Bernard de Cailhavel : «Ainard, le bayle de Fanjeaux, et Guillaume Hugon, arrêterent chez Pierre Fournier les hérétiques Bertrand Marty, Pons de Saint-Julia, Jean Ricard et Pierre Couloume. Tandis qu'ils étaient captifs, Causida, la femme de Raymond Fournier, vint à moi et me dit de l'accompagner jusqu'à l'atelier de Peytavi Arvieu. Ce que je fis. Causida dit à Peytavi qu'on pourrait récupérer Bertrand Marty si l'on pouvait trouver 300 sous toulzas. Peytavi remit à

<sup>66</sup> Ms 609, 164 r°.

<sup>67</sup> Sur tout ce qui suit, Cf., pour les détails, le t. IV de notre *Epopée cathare*.

Causida sept plats d'argent, que Causida et moi-même nous remîmes en gage à Ainard et à Guillaume Hugon, jusqu'à ce que nous leur versions l'argent. Le lendemain, Pierre de Lorga donna à Causida, pour le rachat dudit hérétique, 10 sous toulzas ; Guillaume de Palaja 25 sous ; le coutelier Bernard Fabre 6 sous ; Guillaume Martel 10 sous ; Arnaud Dou 120 sous ; le chevalier Begon 10 sous ; Pons Gary 10 sous. Causida quêta ainsi auprès des croyants jusqu'à ce qu'elle eût 300 sous. Cette nuit-là Bernard Cat me remit Bertrand Marty, et je l'ai accompagné jusqu'au bois d'Amiel du Mortier, où je l'ai laissé. En chemin, je l'ai adoré<sup>68</sup>.

Entre le zèle intempestif et la vénalité, les officiers comtaux jouaient un jeu assez trouble qui bénéficiait finalement à l'église clandestine. Mais deux parfaits eurent moins de chance que Bertrand Marty et que les trois autres parfaits arrêtés et libérés en même temps que lui. Aux moissons de 1237, Guillelme Cyba et Guillelme Sarvate se trouvaient chez une certaine Dame Amade. Huit jours après elles furent arrêtées, et par la suite brûlées, tandis qu'Amade s'enfuyait de Fanjeaux<sup>69</sup>. Des 43 parfaits et parfaites attestés à Fanjeaux de 1229 à 1244, résidents permanents ou simples passants, ce sont les seules victimes connues - si l'on excepte bien sûr Bertrand Marty et India de Lahille, qui périrent sur le bûcher de Montségur.

## V – L'INQUISITION

### *De Guillaume-Arnaud à Ferrier*

La première enquête inquisitoriale à Fanjeaux fut conduite par Guillaume-Arnaud et Etienne de Saint-Thibéry, sans doute peu avant leur assassinat à Avignonet en mai 1242. Tous les interrogatoires en sont perdus, mais on sait par les procédures ultérieures comment les choses se passèrent. Il y eut un complot du silence, et rares furent ceux qui firent des aveux. Les autres trouveront plus tard divers systèmes de défense : « Je n'ai rien dit à Guillaume-Arnaud au sujet de Jean Cambiaire, ni sur la maladie de Bernard-Hugues, ni sur la visite que firent chez Véziade Bertrand Marty et ses compagnons hérétiques, parce que j'avais reçu des menaces de mort si je disais quoi que ce fût, notamment de la part de Bernard-Hugues de Festes, de Pierre de Saint-Michel, et de Véziade, la femme d'Isarn-Bernard de Fanjeaux<sup>70</sup>. Ce qui est tout à fait plausible d'ailleurs.

Plus nombreux sont ceux qui assurent - mais cela ne dut pas tromper les inquisiteurs : « Je n'ai rien dit à Frère Guillaume-Arnaud parce que je ne savais rien de l'hérésie. C'est par la suite que je suis devenu croyant, mais je m'en suis confessé à Frère Ferrier, et j'ai abjuré... »<sup>71</sup>.

En effet, Ferrier et Durand, prenant le relais des inquisiteurs assassinés, interrogèrent à leur tour les habitants de Fanjeaux, convoqués cette fois les uns à Limoux, d'autres à Alet, d'autres à Saissac, vers la fin de 1243. Là encore, les procédures sont perdues, à l'exception de la sentence qui, le 16 aout 1244, condamna à la prison perpétuelle Isarn-Bernard de Fanjeaux et sa femme Véziade, Bernard-Hugues de Festes et sa femme, également prénommée Véziade, Gaillard, chevalier de Fanjeaux (ce doit être en fait Gaillard de Festes), Pierre de Saint-Michel, également chevalier, et sa fille Michèle, Gaillarde, veuve de Raymond Garsias, et Guillelme de Festes<sup>72</sup>. Mais il y eut d'autres condamnations, puisque le 10 mars 1246 le chevalier Guillaume

<sup>68</sup> Ms 609, 152 r°.

<sup>69</sup> Dép. de Nomais femme de Pierre Bru, de Villesisclé, Ms 609, 180 v°.

<sup>70</sup> Dép. de Bernard de Podiocavo, Ms 609, 151 r°.

<sup>71</sup> Par exemple Pierre Clavel, André Sudre, et bien d'autres. Ms 609, 165

<sup>72</sup> DOAT XXI, 315 à 320.

Garsias fut extrait de prison pour être interrogé par Bernard de Caux<sup>73</sup>. On sait par ailleurs par Guillaume de Fays que Raymond de Salles, un clerc qui fréquentait les parfaits Raymond Rigaud et Arnaud Recort, mourut en prison avant 1245<sup>74</sup>.

Quand Ferrier convoqua les habitants de Fanjeaux à Limoux, la parfaite Saurine Rigaud, sœur du parfait Raymond Rigaud, s'enfuit avec son fils Pons à Fenouillet en Roussillon, où elle passa deux ans, et où mourut Pons ; puis elle passa deux ans encore au château de Puylaurens, avant de revenir à Fanjeaux. Fut-elle arrêtée ou demanda-t-elle spontanément à être réconciliée ? Elle fut en tout cas interrogée plusieurs fois par Raymond Resplandis et Arnaud de Gouzens en 1255 et 1256, et sa confession est très précieuse, car elle nous livre quelques-unes des rares informations que l'on ait sur la présence cathare en Fenouillèdes<sup>75</sup>.

### ***La grande enquête de Bernard de Caux (1245-1246)***

Après Ferrier et Durand, et avant Resplandis et Gouzens. Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre interrogèrent à Toulouse 101 habitants de Fanjeaux, ou leur firent confirmer leurs précédents aveux faits devant d'autres inquisiteurs. Ce sont les procédures conservées par le Ms 609 de Toulouse. Elles concernent 17 femmes et 84 hommes, dont seulement quatre *milites*, et sur ces quatre, deux sont incarcérés. Pierre de Saint-Michel et Guillaume Garsias. Les deux autres sont Bernard Mir et Raymond-Roger d'Orsans.

Il y eut une première série d'interrogatoires du 6 au 27 mai 1245. 28 personnes, dont un certain nombre assez gravement compromises, semble-t-il : Bernard de Festes, dit Filhol, fils de feu Bonmacip de Festes, Pons Rigaud. Guillaume Arneu. Bernard de *Podiocavo*, Bernard de Cailhavel, Raymond Bélissen *junior*, Arnaud d'En Terren, Guillaume et Bernard Gasc, Pierre de Gramazie. Guillaume Recort, Arnaud Tardieu, etc. Le 28 février 1246, c'est l'interrogatoire du marchand Pierre Gary. Frère du dominicain Guillaume Gary qui est occasionnellement un auxiliaire de l'inquisition. Puis voici, le 2 mars, 20 interrogatoires très expéditifs ; le 4, celui du chevalier Guillaume-Roger d'Orsans, qui est relativement approfondi ; le 5, de nouveau, une brève déposition, celle de Raymond Sicard, et le 10, après les interrogatoires qu'on pourrait dire normaux du chevalier Guillaume Garsias et de Pierre Terren, une nouvelle série de 15 comparutions rondement menées, expédiées chacune en quelques phrase stéréotypées.

Le 12 mars, on revient aux confessions plus détaillées, avec celle de la vieille Guillemme Marty, veuve de Guillaume Lombard, - celle-là même qui dit avoir perdu la lettre de pénitence de St Dominique dans l'incendie de Fanjeaux en 1209, - et avec la confession d'une autre veuve d'un âge avancé, Arnaude de Frémiac, qui avait été six ans parfaite au début du siècle et avait été réconciliée par Dominique. On continue les 22 et 23 mars, et d'autres jours peut-être, car certaines dates manquent, avec 15 confessions qui sans être très longues fournissent un certain nombre de renseignements circonstanciés. Raymonde Autier, veuve d'Arnaud Cort, révèle que sa mère Arnaude *Papava* est morte hérétique en 1238. Dame Mabilia, femme d'Amiel du Mortier, nous apprend que son premier mari le chevalier Hugues de Villegly est mort consolé vers 1216 à Conques, alors qu'elle même était enceinte : et comme elle avait déjà des douleurs, elle n'assista pas à l'hérétication de son époux... Elle avait une sœur, Flor, morte consolée elle aussi, à La Redorte en Minervois, vers 1281. Isarn de Villeneuve dit qu'il assista en 1234 à Pieuze, avec sa mère Orbrie, au *consolament* de son grand-père Guillaume de Villeneuve. Il

<sup>73</sup> « Dixit quod dolet et penitet quia olim in judicio constitutus apud Fanumiovis coram F.W. Ar. celavit veritatem ». Ms 609, 164 v°.

<sup>74</sup> Ms 609, 151 v°.

<sup>75</sup> Archives départementales de la Haute-Garonne, Ms 124, F° 89-90.

avait alors six ans. Sa mère l'instruisit dans l'hérésie, mais depuis qu'il a l'âge de raison, il ne croit plus ce qu'elle lui avait inculqué.

Le 1<sup>er</sup> mai, Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre interrogèrent Bernard Teulier et Bernard Esquirol, le premier assez longuement, et le 7 commencèrent les confirmations d'aveux. Ce jour-là, on lut au peaussier Bernard Pastre sa confession du 23 mars ; parmi les témoins se trouvait un Frère prêcheur bien connu par sa *Chronique*, Guillaume Pelhisson. Le 12, on lut leurs confessions à Guillaume de Sermenha, Guillaume de Sautes, Bernard Barbe. Raymond Sicard, Pons Piquel, Guillaume de Sérignan... À une date indéterminée, les deux inquisiteurs recueillirent encore les confirmations d'aveux de personnes qu'ils avaient récemment interrogées, Arnaud de Cailhavel, Pons et Raymond Stéphane-Amade, Raymond Capelle, Bernard Calvet. Le 1<sup>er</sup> juin, Jean de Saint-Pierre recueillit seul les confirmations d'aveux de quatorze habitants jadis interrogés par Guillaume-Arnaud. C'est là-dessus que s'achèvent les procédures conservées dans le Ms 609.

On est frappé par le fait que toutes ces procédures de 1245 et 1246 ne concernent que quatre *milites*, dont deux sont en prison, alors que les serments de juillet 1229 au comte de Toulouse et mars 1243 aux commissaires du roi nous livraient, sur un total de vingt-trois signataires, les noms de dix-huit chevaliers largement compromis dans l'hérésie. Que sont-ils devenus au moment où Bernard de Caux ouvre son enquête ? Trois sont décédés ; Raymond de Festes, le frère de Gaillard, est mort consolé par Raymond Rigaud vers 1233<sup>76</sup> ; Pierre-Raymond de Tonneins disparaît de nos sources après 1238, et sa femme Longabrune est donnée pour veuve en 1246<sup>77</sup> ; Raymond Garsias, vivant en mars 1243, meurt peu de temps après, puisque sa veuve est condamnée à la prison perpétuelle avec la fournée d'août 1244. Fournée qui emporte aussi au « mur » de Toulouse, on le sait. Isarn-Bernard de Fanjeaux, Bernard-Hugues de Festes, Gaillard de Festes, tous trois signataires des deux serments, et Pierre de Saint-Michel, qui figurait sur celui de 1243. Emprisonné aussi, Guillaume Garsias, signataire du serment de 1229, mais non de celui de 1243, soit par ce qu'il était alors *faidit*, soit parce qu'il était déjà en prison... Quant à Hugues de Durfort, il a été fait prisonnier par le comte de Toulouse à la fin de 1242, parce qu'il avait pris le parti du comte de Foix dans la brève guerre qui opposa les deux maisons après l'échec de la coalition montée contre saint Louis !<sup>78</sup>. Libéré, non seulement il signe le serment de 1243, comme ses pairs croyants cathares, mais il fait sa paix avec l'Église, puisqu'on le retrouve en ce même printemps de 1243 dans les rangs de l'armée catholique qui assiège Montségur !<sup>79</sup>.

Trois morts, cinq « emmurés » et un réconcilié. Plus Bernard Mir et Raymond-Roger d'Orsans, qui apparemment sont libres, et sont interrogés le 19 mai 1245 et le 4 mars 1246. Il reste quand même sept *milites* impliqués dans l'hérésie dont on a perdu la trace, et qui sont absents des interrogatoires de 1245-46 : Pierre de Lahille et Raymond de Durfort, qui avaient signé le serment de 1229, mais pas celui de 1243 ; Gaillard du Vilar et Pierre-Roger Picarel, qui ont signé les deux ; Amiel du Mortier, Bernard de Routier et Guillaume Assalit, qui ont signé le second.

---

<sup>76</sup> Ms 609. 150 r°.

<sup>77</sup> DOAT XXIII. 130 r° ; Ms 609, 164 r°. Pierre-Raymond de Tonneins dut mourir avant le serment de mars 1243, ce qui explique que son fils Guillaume-Assalit (homonyme du viguier de Trencavel) figure parmi les signataires de ce dernier.

<sup>78</sup> En janvier 1243, à Montargis, le comte de Foix s'engagea par serment devant le roi à libérer ses prisonniers, à condition que de son côté le comte de Toulouse « libère Sicard et Hugues de Durfort et les autres prisonniers de Fanjeaux et de Laurac » (HGL VIII. 1110).

<sup>79</sup> HGL VIII, 1509.

Le silence des sources à leur égard incite-t-il à penser qu'en 1245-46 ces complices d'hérésie sont en fuite plutôt qu'emprisonnés, qu'ils sont *faidits* plutôt qu'au « mur » de Saint-Etienne à Toulouse ? À défaut d'être une certitude, c'est une probabilité.

On est donc amené à se poser deux questions.

Tout d'abord, dans quelle mesure les 101 interrogatoires ou confirmations d'aveux de 1245-46 sont-ils représentatifs de la population adulte de Fanjeaux à cette époque ? On l'a dit plus haut, ils nous font connaître, pour la seule période allant de 1229 à 1244, 313 croyants et croyantes, portant 155 patronymes différents. Or, les 101 procédures ne concernent que 79 patronymes. Il faut donc admettre, ou bien qu'une famille sur deux n'a pas répondu aux citations - mais alors nous aurions certainement trace de condamnations par contumace - ou bien, ce qui est plus vraisemblable, qu'à peu près une famille sur deux seulement fut jugée suffisamment suspecte pour être citée à comparaître au travers d'un ou plusieurs de ses membres.

On peut quand même se demander, comme à propos des *milites*, s'il y a eu des refus de comparaître. C'est très vraisemblable, si l'on songe que le 25 août 1247, au cours d'un sermon général qui fut prononcé au cloître de St Sernin à Toulouse, Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre condamnèrent à la prison perpétuelle - tout en levant leur excommunication - trois habitants de Fanjeaux qui ne figurent pas parmi ceux dont le Ms 609 nous a conservé ou les interrogatoires ou les confirmations d'aveux : Guillaume Bocadase, Raymond Bélissen *senior* et Guillelme, la femme de Guillaume de Cailhavel. Et il ne s'agit pas de condamnations par contumace : « Ils veulent, à ce qu'ils affirment - dit la sentence - revenir à l'unité de l'Église »<sup>80</sup>. Je ne vois qu'une explication possible : c'est qu'après s'être soustraits aux citations de 1245-46 - d'où leur excommunication - ils ont renoncé au *faidiment* et ont préféré rentrer spontanément dans la légalité.

La deuxième question qu'on peut se poser est celle de l'efficacité réelle de l'enquête de 1245-46, ou plus exactement des condamnations qui l'ont sanctionnée. On a vraiment l'impression, du moins au premier abord, que si la condamnation prononcée par Ferrier le 16 août 1244 a frappé d'éminents auteurs d'hérésie, il n'en est pas tout à fait de même avec Bernard de Caux. Sur les 28 condamnations consécutives à l'enquête, il y en eut 25 au port de croix et autres pénitences : il y eut seulement trois remises au bras séculier, à savoir la condamnation du 13 mai 1246<sup>81</sup>, à laquelle il faut ajouter la sentence du 26 août 1247, qui envoie au « mur » trois autres habitants de Fanjeaux. Mais comment ne pas être étonné de ne pas voir ces condamnations frapper un seul Arveu, un seul Auriol, un seul Bonnet, un seul Durfort, un seul Terren, etc. et seulement Guillelme Recort, quand on sait qu'ils étaient douze Recort à avoir trempé dans l'hérésie, dont cinq « receleurs » avérés ? En fait, les 52 sentences de Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre qui nous ont été conservées par le Ms 9992 de la Bibliothèque nationale, que Mgr Douais a publiées en 1900, et parmi lesquelles deux seulement concernent des habitants de Fanjeaux, occupent les folios numérotés des 151 à 172 d'un registre dont tout le reste est perdu... On ne saura jamais sans doute si les inquisiteurs de 1245-46 ont réellement fait preuve d'une très grande clémence.

---

<sup>80</sup> DOUAIS, *Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition dans le Languedoc*, (Paris, 1900), t. II, p. 49. De Guillaume Bocadase. La sentence dit : « Il a nié la vérité aux autres inquisiteurs et, après avoir abjuré l'hérésie, il a vu des hérétiques mais ne les a ni capturés ni dénoncés ». De Raymond Bélissen *senior*, - dont le fils avait été interrogé le 17 mai 1245 : « Après avoir abjuré l'hérésie, il a vu des hérétiques et a maintes fois pourvu à leurs besoins ». Quant à Guillelme de Cailhavel, dont le mari Guillaume avait été interrogé le 2 mars 1246, elle est clairement qualifiée de relapse.

<sup>81</sup> Y. DOSSAT, *Les crises de l'inquisition toulousaine au XIII<sup>e</sup> siècle* (Bordeaux, 1959), p. 251, 258



## *Après Bernard de Caux*

La clémence vint, pourtant, mais du Saint-Siège. Des neuf condamnés à la prison perpétuelle par Ferrier le 16 août 1244, quatre, Bernard-Hugues de Festes et sa femme, Pierre de Saint-Michel et sa fille, furent libérés sur ordre du pape Innocent IV en date du 24 décembre 1248<sup>82</sup>. Un quatrième, Isarn-Bernard de Fanjeaux, était libre en décembre 1249, puisque le 1<sup>er</sup> de ce mois il prêta serment, comme Bernard-Hugues de Festes, au nouveau comte de Toulouse Alphonse de Poitiers et à sa femme Jeanne, entre les mains des commissaires envoyés par Blanche de Castilles<sup>83</sup>. Il est donc certain que la noblesse croyante la plus activiste est rapidement rentrée en grâce.

Ce qui se passa par la suite est très mal connu. La clémence pontificale fut peut-être en partie responsable de la survie du catharisme à Fanjeaux malgré les interventions successives de Guillaume-Arnaud en 1241-42, de Ferrier en 1243, de Bernard de Caux en 1245-46 ! Revenue en 1248, la parfaite Saurine Rigaud, dont on a déjà parlé, se partage six ans entre Bram et Fanjeaux, jusqu'à sa comparution devant Raymond Resplandis et Arnaud de Gouzens en 1255 et 1256<sup>84</sup>. À Fanjeaux où, hébergée avec deux autres parfaites<sup>85</sup> chez l'un ou chez l'autre, notamment chez les Record, elle retrouve les parfaits Pierre Bordier, Arnaud Record, et son propre frère Raymond Rigaud, qui de toute évidence sont passés tous trois à travers les mailles du filet. On voit même apparaître de nouveaux parfaits : Raymond Guilhabert, Guillaume de Cailhavel, et Roger de Cailhavel, qui est diacre. On conçoit que l'inquisition se soit remise à la tâche, et l'on comprend que le 11 octobre 1255 Raymond Resplandis et son collègue, inquisiteurs à Toulouse, aient envoyé à Fanjeaux un messenger porteur des citations à comparaître ; pas seulement à Fanjeaux, d'ailleurs : à Sorèze, à Labécède, à Saint-Félix, à Belflou, à Lanta. A Puylaurens...<sup>86</sup>

Pour la quatrième fois en treize ans, le Lauragais et le sud Albigeois vont être passés au peigne fin. On ne possède hélas ! pour cette période que le témoignage de Saurine Rigaud. Elle nous livre quand même les noms d'une trentaine de croyants avérés, et l'on sait par les registres d'encours qu'entre 1249 et le début de 1257 sept condamnations à la prison perpétuelle furent encore prononcées contre des habitants de Fanjeaux<sup>87</sup>.

Était-ce là les derniers feux que le catharisme avait jetés dans le *castrum* du Lauragais ? C'est très difficile à dire. Certes, si l'on fait un saut d'une quinzaine d'années, si l'on se reporte aux serments de fidélité à Philippe le Hardi souscrits à Toulouse en 1271, on voit réapparaître comme par enchantement tous les noms de nos familles cathares de 1245, de 1229, voire de 1204 : Durfort, Mazerolles, Lahille, du Mortier, Orsans, Festes, Picarel, etc.<sup>88</sup>, il resterait à savoir, bien sûr, ce que ces descendants des croyants et des parfaits de la grande époque ont réellement pu sauver de leur patrimoine, c'est-à-dire qu'il resterait à dresser, grâce aux registres d'encours, un état précis des confiscations. Mais surtout, il resterait à savoir si ralliement au roi signifie obligatoirement ralliement à l'Église romaine.

---

<sup>82</sup> DOUAIS, op. cit., t. II, p. 45

<sup>83</sup> HGL VIII, 1260

<sup>84</sup> Cf. *supra* note (74).

<sup>85</sup> Dont sa *sòcia* Guillelme de Cailhavel, qui pourrait bien être la croyante condamnée en août 1247, qui se serait fait ordonner parfaite après son élargissement du mur. Le cas ne serait pas unique.

<sup>86</sup> Cf. Y. DOSSAT, op. cit., p. 246

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>88</sup> *Saisimentum comitatus tolosani*, éd. Y. DOSSAT (Paris. 1966), p. 90

Frère d'Aimeric de Roquefort seigneur de Montgey, Jourdain de Roquefort, seigneur de Cahuzac près de Sorèze, et assez largement possessionné en Lauragais, avait souscrit aux serments de 1271 avec les nobles de la bailie de Saint-Félix<sup>89</sup>. Pourtant, tombé mortellement malade à Cahuzac entre 1274 et 1278, il reçut le *consolament* des mains de deux parfaits, en présence de sa femme Mathélia et d'une douzaine de chevaliers représentant la fine fleur de la noblesse de la Montagne Noire et du sud-Albigeois, dont le seigneur Jourdain de Saissac en personne qui, par considération pour le malade, - *propter honorem infirmí* - était venu s'installer chez lui avec son fils Sicard de Puylaurens...<sup>90</sup>.

---

*Extrait de "Europe et Occitanie. Les Pays cathares",  
Actes de la 5e session d'Histoire médiévale organisée par le Centre d'Etudes cathares / René Nelli, 1er-5 septembre 1992, p. 169-211.  
Partiellement repris dans le tome 5 de "L'Epopée cathare" (Perrin/ Tempus, 2007).*

---

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 95 et 213

<sup>90</sup> DOAT XXVI, 305.

## Table des rubriques

Situation géographique .....	3
La mouvance .....	3
I - LA PERIODE DE PAIX (AVANT 1209) .....	4
Guillaume de Tonneins .....	4
Guilhabert de Castres .....	6
L'ordination d'Esclarmonde de Foix .....	8
Le consolament de Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux .....	8
Saint Dominique .....	9
II - LA CROISADE (1209-1221) .....	9
III - LA RECONQUISTA (1221-1229) .....	11
La croisade royale et la Paix de Paris .....	13
IV - LA CLANDESTINITE (APRES 1229) .....	13
1 - Le réseau de la résistance religieuse .....	14
2 - Le réseau des complicités : les croyants .....	16
3 - La vie clandestine de l'Église .....	17
V – L'INQUISITION .....	21
De Guillaume-Arnaud à Ferrier .....	21
La grande enquête de Bernard de Caux (1245-1246) .....	22
Après Bernard de Caux .....	25